

LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés ? - Oui
Sont-ils appliqués ? - Non !

Revue bi-mensuelle paraissant le 10 et le 25

ABONNEMENTS

UN AN
France 15.00
Etranger 25.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

10, Rue de l'Université, PARIS VII^e

TÉL. FLEURUS 02-92

Directeur : Henri GUERNUT

PRIX DU NUMÉRO

1 fr.

Les Abonnements partent
du 1^{er} de chaque trimestre.

SOMMAIRE

FRANCE-ALLEMAGNE

H. von GERLACH

POUR LA JUSTICE ÉLECTORALE

EN ALSACE

E. COLAS

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

NOS PUBLICATIONS

Le texte des brochures marquées d'un astérisque a été publié dans les Cahiers des Droits de l'Homme :

<i>Etudes documentaires sur l'affaire Caillaux</i> , la brochure	0 50
La Série de 8	4 »
<i>Les Interrogatoires de M. Caillaux devant la Commission d'Instruction de la Haute-Cour</i> , la brochure	0 75
La Série de 9	6 »
<i>*Pour le Peuple Egyptian</i> , par Gabriel SEAILLES, A. AULARD, Victor MARGUERITE, WACYF-BOUTROS-GHALI (1920)	0 50
<i>*L'Albanie et la Paix de l'Europe</i> , par d'ESTOURNELLES DE CONSTANT, Emile KAHN (1920)	2 »
<i>*Pour l'Arménie Indépendante</i> , par F. BUISSON, Victor BÉRAUD, Paul PAINLEVÉ, SÉVERINE (1920)	2 »
<i>Le Congrès National de 1921</i> (compte rendu sténographique), un volume de 420 pages	5 »
<i>Congrès 1922 et Congrès 1923</i> , chaque année	6 »
<i>*Le Congrès International de 1923</i>	1 »
<i>Collections 1921, 1922 et 1923 des Cahiers des Droits de l'Homme</i> avec table alphabétique et analytique, chaque année	18 »
Les mêmes collections reliées chaque année	35 »
<i>L'Affaire Landau</i> , par M ^e René BLOCH	0 50
<i>Goldsky est innocent</i> , par M ^e Pierre LÉWEL	1 »
<i>Gabriel Séailles</i> par M. Victor BASCH	1 »
<i>La théorie de la violence et la Révolution française</i> , par M. A. AULARD	1 »
<i>Landau est innocent</i> , par M ^e CORCOS	2 »
<i>Le bloc national et l'école laïque</i> , par Henri GARMARD	2 »
<i>Histoire sommaire de l'Affaire Dreyfus</i> , par M. Th. REINACH	6 »

En vente aux bureaux de la Ligue
10, rue de l'Université, Paris

EN VENTE :

Histoire Sommaire de L'Affaire Dreyfus

Par M. Th. REINACH

1 Volume : 6 francs

En vente aux bureaux de la Ligue et dans les Librairies
(6 fr. 45 par la poste)

VINS DE BORDEAUX

E. BÉCHAUD Propriétaire-Vigneron
S^{te}-FOY-LA-GRANDE (Gironde)

Vin blanc et rouge expédié directement du vignoble
Prix de faveur réservé aux collègues

REPRÉSENTANT DEMANDÉ

FAITES DES HEUREUX
ABONNEZ vos Enfants et ceux de vos amis
A L'HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ
LES PETITS BONSHOMMES
.....QUAND MÊME!

1 An : 20 fr. — 6 Mois : 12 fr. — Spécimen contre 0 fr. 50
Provisionnement : 12, Rue des Goncourt, PARIS (XI)

En vente :

Goldsky est innocent

PAR M^e PIERRE LÉWEL

Avocat à la Cour d'Appel de Paris

PRIX : 1 fr

L'affaire Landau

Par M^e RENÉ BLOCH

Avocat à la Cour, Docteur en Droit

Prix : 0 fr. 50

Landau est innocent

Par M^e FERNAND CORCOS

Avocat à la Cour d'Appel de Paris
Membre du Comité Central

Aux Bureaux de la Ligue

NOS TRACTS

Nous envoyons nos tracts gratuitement à toutes les Sections qui nous en font la demande. En raison du prix élevé de l'impression et du papier, nous les prions de participer à nos frais. Voici la liste des tracts édités à ce jour :

Les statuts de la Ligue ; — Les Déclarations des Droits de l'Homme et du Citoyen ; — Qu'est-ce que la Ligue ? (F. BUISSON) ; — Un hommage à la Ligue (Anatole FRANCE) ; — L'œuvre de la Ligue (Notes brèves) ; — Quelques interventions ; — La Ligue et les cheminots ; — Libérez Goldsky ! (E. KAHN) ; — Les assurances sociales ; — La R. P. scolaire ; — La nouvelle loi des loyers ; — La Ruhr et les réparations ; — Contre les décrets-lois ; — Dix mois suffisent ; — Plus de conseils de guerre ; — Le suffrage des femmes ; — L'affaire Adam.

GILBERT RENÉ

350, Rue Saint-Honoré, PARIS

qui a édité les cartes postales de la Ligue

se met à la disposition de nos collègues
pour tous travaux de

PHOTOGRAPHIE

FRANCE-ALLEMAGNE

Par M. H. von GERLACH, président de la Ligue allemande

Je viens de lire (1) dans la *République de l'Isère*, un petit article intitulé : « Le Boche qu'on attend à Grenoble ». Ce Boche, le voici. Cet être dangereux va simplement tâcher de vous exposer la situation actuelle de l'Allemagne, telle qu'il la voit.

Certains pourraient dire que le moment n'est pas très opportun pour un Allemand de parler en France, car une tension vient encore de se produire entre nos deux pays, et, d'autre part, l'Allemagne n'a pas une situation politique très claire.

Pourquoi cette situation un peu trouble? Aux dernières élections, le 7 décembre, il y a eu un glissement vers la gauche, mais un glissement encore insuffisant. Les partis nettement républicains ont gagné deux millions et demi de voix, et 40 sièges. C'est assez joli; il y a un progrès sur les élections du 4 mai, mais ce n'est pas encore tout à fait suffisant. Malheureusement, les élections du 4 mai ont eu lieu une semaine avant les vôtres, et tous nos nationalistes avaient annoncé qu'en France, le 11 mai, il y aurait une majorité pour le Bloc National; c'est ce qui a donné un puissant appui à leur propagande. Si, cependant, il y a eu un glissement vers la gauche, le 7 décembre, il a été dû, en grande partie à la politique du Cartel des Gauches en France (*Applaudissements*).

* *

La politique d'un pays — surtout d'un pays voisin — influence toujours celle des autres. Le glissement vers la gauche a eu, en tout cas, un résultat qu'il faut saluer : c'est que le parti ultra-nationaliste a perdu presque toute son influence. Ce parti, présidé par le général Ludendorff, avait obtenu 36 sièges au 4 mai. Triomphalement, Ludendorff était entré dans le Reichstag et ses adhérents disaient : « Maintenant que le « Messie » de l'Allemagne est entré au Reichstag, tout va changer de fond en comble. Nous aurons sous peu une nouvelle Allemagne, une Allemagne triom-

phante partout ». Or, qu'est-il arrivé? Le « Messie » a cru plus prudent de se taire. Pas une seule fois, il n'a pris la parole. Il n'est pas très entendu en matière politique — je ne discute pas ses qualités de général, je ne suis pas expert en cette matière — mais quant à sa politique, elle a été misérable, et il est assez intelligent pour savoir que, s'il avait pris la parole au Reichstag, il aurait vu sa troisième bataille de la Marne. Il s'est tu, et c'était insuffisant pour ses adhérents. C'est pourquoi son parti s'est effondré et n'a plus aujourd'hui que 14 députés.

* *

Cela, c'est déjà une évolution notable; mais à côté de ce parti ultra-nationaliste, il reste un parti nationaliste assez fort, moins fort que le parti socialiste — le parti socialiste a 131 membres, le parti nationaliste 111 — et c'est encore beaucoup. Pourquoi ce parti a-t-il pu obtenir tant de sièges, malgré la politique du Cartel des Gauches en France? A mon avis, c'est parce qu'il est beaucoup plus facile, dans un peuple, d'engendrer la haine que de l'étouffer. La haine existe encore, moins qu'il y a un an, mais elle existe tout de même.

D'ailleurs, ce n'est pas sur les questions de politique extérieure que nos nationalistes ont remporté leur succès relatif. C'est sur un autre terrain. Pour vous expliquer ce succès, je dois vous dire, d'abord, que les nationalistes allemands ont pour eux une très grande force, qui n'est ni morale, ni politique, mais financière. Et les finances jouent un certain rôle dans les élections! Quelques semaines avant les élections, on a fondé, en Allemagne, un comité dit « des Intérêts économiques », présidé par un gros métallurgiste, M. Borzy. Ce comité prélevait deux marks-or par tête d'ouvrier ou employé dans toutes les usines de ses adhérents. Des millions et des millions de

breux auditeurs les ont écoutés avec l'intérêt le plus vif. Partout, malgré les tentatives avortées des « camelots du roy », malgré les provocations haineuses de la presse réactionnaire, ils ont obtenu le plus franc et le plus légitime succès.

Nous devons à l'obligeance de notre collègue, M. A. Richard, professeur à Grenoble, de publier aujourd'hui le discours prononcé dans cette ville, le 5 janvier, par M. von Gerlach. Nous prions M. Richard de trouver ici l'expression de notre vive gratitude. — N. D. L. R.

(1) Après les conférences de MM. Gumbel et Kuczynski (*Calvins* 1924, p. 509 et 1925, p. 39), M. Hellmut von Gerlach, président de la Ligue allemande, assisté de M. Victor Basch, vice-président de la Ligue française, a fait une nouvelle tournée de meetings pour le rapprochement des deux démocraties.

Partout où MM. von Gerlach et Basch ont pris la parole, — à Marseille, le 27 décembre; à Avignon, le 30; à Nîmes, le 1^{er} janvier; à Valence, le 2; à Lyon, le 4; à Grenoble, le 5; à Strasbourg, le 6, — de nom-

marks-or ont ainsi afflué dans la caisse du comité, qui pouvait, dès lors, lancer les candidats qui acceptaient ses conditions. Ces conditions, bien entendu, n'ont jamais été révélées au public.

Ainsi, le parti nationaliste, grâce à ces lâches moyens financiers, a pu disposer d'une partie très importante de notre presse. Il l'a pu, surtout, grâce à l'inflation monétaire qui rendait l'existence impossible à un très grand nombre de petits journaux. En Allemagne, il y a beaucoup plus de journaux quotidiens qu'en France : on en compte près de deux mille. La plupart de ces journaux, paraissant dans des petites villes de quatre ou cinq mille habitants, appartenaient jadis à de petits propriétaires, à de petits industriels qui poursuivaient une politique démocratique. Lorsque ces journaux n'ont plus eu les moyens de vivre, les détenteurs de valeurs « réelles », propriétés rurales ou industrielles, sont intervenus et les ont achetés presque tous. Or, en Allemagne, cette petite presse joue un rôle décisif ; car, à la différence de la coutume française, on n'achète pas les journaux au numéro, sauf dans les grandes villes : tout le monde s'abonne.

Jadis, dans les villes, petites et moyennes, existaient généralement un journal socialiste et un journal radical. Aujourd'hui, les journaux socialistes existent toujours : il y en a plus de 200 ; mais un radical ne s'abonne pas à un journal socialiste ; il a peur d'entendre dire à son voisin : « Ah ! ce brave bourgeois, il commence à devenir rouge ! » et cela l'effraie. Alors, on continue de lire le journal auquel on est abonné ; on le lisait quand il était radical, on continue à le lire quand il est devenu nationaliste, faute d'autre. Par ce moyen, les nationalistes sont arrivés à infuser leur poison dans une notable partie de la bourgeoisie allemande.

* *

Le thème sur lequel ils ont fait les élections, comme je l'ai dit, n'a pas été la politique extérieure : car la très grande majorité du peuple allemand a compris qu'il fallait une politique de réparations, qu'il fallait payer si l'on voulait avoir la Paix ; depuis l'accord de Londres, depuis l'acceptation du plan Dawes au Reichstag, l'énorme majorité du peuple allemand est gagnée à cette idée qu'il faut payer. Mais il y a une question sur laquelle il semblait plus commode aux nationalistes de gagner les électeurs : c'était la question monétaire. Elle a joué un rôle énorme en Allemagne.

Nous avons eu une inflation que, chez vous, on ne peut guère se figurer. Vous avez perdu malheureusement, par la dévalorisation du franc, une partie de votre fortune : le franc a perdu les deux tiers, les trois quarts de sa valeur. Mais il est arrivé bien pis en Allemagne : il y a un peu plus d'un an, le mark-or n'existait pas ; il n'était qu'une fiction : il équivalait à mille milliards de marks-papier. Mille milliards ! pouvez-vous vous figurer une telle somme ? C'est presque impossible, sauf, sans doute, pour les professeurs de mathématiques, mais pour les autres, c'est im-

possible ! Un exemple : une allumette coûtait, chez nous, dans ce temps-là, 100 millions de marks papier ! Alors, qu'est-il arrivé ? Une masse de petits rentiers, détenteurs de quelques titres, dépositaires de modiques capitaux à la Caisse d'épargne ; ces millions de personnes possédant 30.000, 40.000 marks, gagnés par le labeur de toute leur vie, voyaient leur fortune fondre comme la neige au soleil. Que représentait l'épargne de 40.000 marks-papier ? Rien, rien ! On était ruiné. Alors, sont venus nos nationalistes ! ils ont dit à ces rentiers, devenus miséreux : « Nous allons réparer tout cela, si vous nous donnez votre voix ; nous vous promettons la « valorisation » du mark-papier. Vous, pauvres rentiers, vous verrez que vos 40.000 marks-papier redeviendront des marks-or ». Vous comprenez combien cette promesse séduisait les intéressés qui entrevoyaient une leur d'espérance : « Notre vie, disaient-ils, finira dans la tranquillité si nous donnons notre voix aux nationalistes ». On n'a donc pas fait les élections sur les questions de haute politique, ni sur la question franco-allemande ; les nationalistes ne les ont faites que sur la valorisation du mark-papier.

Il va sans dire que c'était ce que vous appelez, je crois, une « blague » : il est impossible de valoriser le mark-papier. Figurez-vous combien de milliards on devrait créer pour cela. Il n'y aurait pas assez d'or dans le monde entier. Mais des gens, par centaines de mille, l'ont cru et ont, pour cette raison, voté pour les nationalistes.

* *

Vous direz sans doute : « Cela ne prouve pas que l'éducation politique soit très avancée dans votre peuple ». Peut-être. Mais il faut tenir compte qu'en Allemagne, la politique, surtout la politique démocratique, est de date beaucoup plus récente que chez vous : vous avez eu votre grande Révolution ; il y a déjà 150 ans que vous avez proclamé les grands principes démocratiques, tandis que nous, nous sommes un peuple encore très novice en politique. C'est pourquoi on a pu arriver à ce fâcheux résultat que des centaines, que des milliers d'Allemands ont voté pour un parti qui les leurrait par ses promesses.

Le parti nationaliste allemand n'est pas assez fort pour prendre le pouvoir. Il l'est assez pour empêcher la formation d'un gouvernement vraiment démocratique et républicain. Cela peut changer, mais à condition que nos nationalistes ne trouvent pas un autre moyen de gagner des suffrages.

Il y a, en ce moment, une autre question irritante, qui pourrait augmenter leurs chances, c'est la non-évacuation de Cologne.

Ici, permettez-moi de vous exposer le point de vue allemand.

Tout le peuple allemand a espéré que, le 10 janvier, Cologne serait libre. Tout le peuple allemand, ou du moins la grande majorité de notre peuple ne connaissait que cette date ; il ne savait pas, il ne sait pas encore que dans le traité de Paix, il y a une clause qui dit : « Cologne sera

évacuée le 10 janvier, à condition que l'Allemagne ait fait face à ses obligations.
Un interrupteur. — Elle n'y a pas fait face!
M. von Gerlach. — C'est là la question que je suis en train d'exposer.

Le traité donne aux alliés le droit d'ajourner l'évacuation. Une grande partie du peuple allemand, mal informée par la presse, ignore cette clause. Tout le monde espérait donc voir Cologne, cette ville si chère à tout le peuple allemand, libre le 10 janvier...

Mais l'Allemagne a-t-elle rempli ses obligations? C'est là la question délicate. Nous savons, parce que nous l'avons tous lu, en France, que Cologne ne sera pas évacuée parce qu'on a constaté des infractions au traité de paix. On a constaté des infractions; mais on ne les a pas encore fait connaître au peuple allemand. Il y a eu de nombreux articles de journaux, mais aucune déclaration officielle. Tout cela peut être vrai, peut être faux; on l'ignore. Ce que je demande, et ce que le peuple allemand demande, à mon avis avec raison, si l'on n'évacue pas Cologne, c'est qu'on publie de rapport officiel de la Commission interalliée.

Je vous assure que, nous autres, républicains et pacifistes allemands, nous serons les premiers à nous élever contre les autorités responsables de ces infractions. Nous voulons la légalité, la vérité, parce que nous sommes convaincus que l'Allemagne ne peut gagner sa cause que si elle s'appuie sur la légalité. Si de telles infractions sont reconnues, nous les regardons comme des crimes, non seulement envers la France, mais aussi envers l'Allemagne. Elles ont compromis la bonne renommée de la politique allemande; elles ont ébranlé la confiance dans le gouvernement allemand; elles sont cause de la non-évacuation de Cologne. Mais il nous faut des chiffres, des documents officiels. On ne peut pas se fier à des articles de journaux. C'est pourquoi je dis que, pour assainir l'atmosphère politique, il faut nous aider dans cette demande de publication, aussi prompte que possible, du rapport officiel de la Commission interalliée.

* * *

Je vous assure que ce n'est pas seulement dans l'intérêt de notre politique extérieure, mais aussi dans l'intérêt de la politique intérieure que nous voulons nous tourner, nous Allemands, contre les auteurs de ces infractions. S'il y a des armements secrets, ils sont dirigés beaucoup moins contre les étrangers que contre nous. Pour faire une guerre nouvelle, il manquerait à l'Allemagne une grosse artillerie, les tanks, les sous-marins, qu'on ne peut fabriquer clandestinement. Mais si l'on a fabriqué en secret quelques mitrailleuses, elles doivent être entre les mains des organisations réactionnaires, monarchistes, et elles sont destinées, avant toute chose à être tournées contre nous, les républicains allemands pour renverser la République allemande. C'est pour cela que vous pouvez nous croire sincères, quand, dans notre propre intérêt, nous disons: « Nous sommes prêts à lutter contre les auteurs de ces infractions, si l'on nous prouve

que, vraiment, des faits graves ont été constatés. »

Si l'on procède ainsi, je suis sûr qu'il y aura, de nouveau, moyen de s'entendre non seulement entre les gouvernements, mais encore entre peuples. Je suis convaincu qu'il est beaucoup plus facile d'accorder ensemble les peuples que les gouvernements.

Je vais, maintenant, tâcher de vous esquisser un tableau, aussi objectif que possible, des forces politiques en présence en Allemagne.

A droite, il y a, d'abord, une classe pas très nombreuse, mais très active, partisan de la réaction et de la restauration monarchiste. C'est la classe des anciens officiers, des demi-soldes congédiés, parce que nous avons été forcés, par le traité de paix, de ramener l'armée allemande de 800.000 à 100.000 hommes. Par dizaines de mille, les officiers de carrière ont été ainsi remerciés. La plupart ne savent que faire. Ils n'ont pas été préparés, ni intellectuellement, ni matériellement à travailler; ils n'aiment pas le travail régulier; ils jugent la journée de huit heures scandaleuse, mais ils ne consentiraient jamais eux-mêmes à travailler huit heures. Ces gens-là ont fondé des organisations secrètes qui portent des noms effrayants: « Casques d'acier », « Loups-garous », etc... Ces organisations secrètes ne sont pas très nombreuses, mais elles disposent d'armes cachées et constituent, par le fait même, un danger permanent pour les républicains. Voilà l'état-major, la garde du parti nationaliste.

Derrière eux, il y a la force capitaliste, représentée par la grande industrie et par les grands propriétaires fonciers. Les gros industriels ne sont pas monarchistes de cœur; au fond, ils se désintéressent de la forme du gouvernement, mais ils ont l'impression, à mon avis justifiée, que leurs intérêts économiques seront mieux défendus par une monarchie que par une république démocratique.

Monarchistes de cœur sont les gros agrariens, les hobereaux. Malheureusement, la Révolution allemande a omis de leur prendre au moins une partie de leur trop grandes propriétés. On ne l'a pas fait, parce que les socialistes allemands sont des doctrinaires. Pendant les quelques mois qu'ils ont eu le pouvoir ils n'ont pas voulu morceler la grande propriété rurale parce que c'était contraire à la doctrine socialiste: il faut socialiser tout et ne morceler rien. Mais socialiser, cela ne se fait pas en un jour. Il faut de longs préparatifs. Ne voulant pas morceler et ne pouvant pas socialiser, ils n'ont rien fait.

En France, lors de votre grande Révolution, vous avez, au contraire, gagné les paysans en détruisant la grande propriété rurale; ainsi une grande partie de vos paysans sont devenus les plus fidèles soutiens de la République. Mais, chez nous, les grandes propriétés sont restées intactes. Il y en a encore d'énormes. Dans mon pays natal, en Silésie, je connais le prince de Hohenlohe,

qui est célibataire et possède, à lui seul, une terre de 100.000 hectares.

Il y a donc une puissance redoutable, avec laquelle nous devons compter : force composée des gros industriels, des gros agrariens et des demi-soldes.

A gauche, il y a la grande masse du peuple qui vit de son travail : 60 % d'ouvriers, 15 % d'employés ou fonctionnaires ; les trois quarts du peuple allemand sont salariés, et ces trois quarts sont républicains. Ils sont républicains parce qu'ils doivent l'amélioration de leur condition à la République ; ils doivent à la République, la journée de huit heures, le droit syndical ; ils savent bien qu'une restauration monarchique ramènerait, pour eux, l'ancien régime du travail.

Or, parmi ces masses, s'est développée depuis un an une très puissante organisation, fondée uniquement dans le but de maintenir, de consolider la République : c'est la « Bannière noir-rouge-or ». Elle comptait déjà, fin octobre, plus de trois millions de membres cotisants (chaque membre verse 50 pfennigs par mois, soit environ 2 fr. 50 et qui ne paie pas sa cotisation est aussitôt rayé). Trois millions d'hommes, surtout des anciens combattants, mais aussi des jeunes gens, tous résolus à maintenir le régime républicain.

Il y a un an, en beaucoup de villes d'Allemagne,

il m'était impossible de faire une conférence publique ; les organisations secrètes étaient si fortes qu'elles interdisaient toute réunion adverse. Mais la situation a changé depuis que la « Bannière noire-rouge-or » existe : je peux parler partout en Allemagne, faire des conférences devant 3.000, devant 5.000 personnes ; la « Bannière » se charge d'expulser les perturbateurs. Il n'y a plus qu'une région où il me soit encore impossible de faire une conférence : c'est la Bavière. La Bavière est toute différente du reste de l'Allemagne : elle est catholique et monarchiste ; on peut l'appeler la Vendée allemande.

En revanche, la Prusse qui, autrefois, était regardée comme la région la plus réactionnaire et qui forme les deux tiers de l'Allemagne, est devenue le meilleur soutien de la République. Là, depuis trois ans, nous avons, pour ministre de l'Intérieur, un socialiste qui a su utiliser ses pouvoirs pour républicaniser toute l'administration. Ainsi, maintenant, nous avons pour nous les masses ouvrières, les employés, les fonctionnaires de l'Etat ; nous avons l'administration socialiste en Prusse, et nous avons notre « Bannière » ; il y a donc bien des garanties de durée pour la République.

Nos nationalistes eux-mêmes le savent bien : ils se souviennent de leur échec piteux de 1920 : on avait vu alors Berlin et la majeure partie de l'Allemagne, tomber par surprise entre les mains du Kapputchi ; le général Luttwitz et von Kapp entrèrent triomphalement à Berlin, grâce aux forces militaires à leur disposition. La République semblait perdue. Mais soudain, tous les ouvriers, tous les fonctionnaires, tous les employés se sont mis en

grève. Et que peut un pauvre général en face de la grève générale ? En cinq jours seulement, le général Luttwitz et von Kapp, très penauds, devaient quitter Berlin pour s'enfuir à l'étranger. C'était fini : les nationalistes avaient vu la puissance des travailleurs.

Ah ! la classe ouvrière syndiquée, ces millions d'ouvriers syndiqués, c'est une force ! Plus puissante que les armées ! C'est pour cela que, sans exagérer, je crois pouvoir vous assurer que la République allemande a toutes les chances de durer.

La droite a certainement encore des forces importantes ; mais, Mesdames et Messieurs, en d'autres pays aussi, la République ne s'est pas faite en un jour. En France, où depuis si longtemps sont proclamés les grands principes de liberté, de fraternité, d'égalité, il y a eu des flottements ; quelquefois même des retours en arrière. Après 1870, il y a eu un moment où la majorité de votre Parlement était monarchiste et pourtant la monarchie est enterrée à tout jamais en France. Voilà ce qui nous donne de l'espoir à nous autres, Allemands.

**

Votre démocratie doit être l'alliée spirituelle de la démocratie allemande. Cela est nécessaire, et je le dis toujours à mes amis d'Allemagne : « Si nous voulons arriver à une consolidation de la République, il nous faut l'appui de nos amis français ». C'est pourquoi il est si important que nos deux Ligues, française et allemande, coopèrent, et je suis convaincu que la démocratie pourra triompher en Allemagne aussi, de tous ses adversaires, à condition qu'un accord se fasse entre les deux peuples.

Un accord ! Est-ce vraiment nécessaire que nos deux peuples voisins se considèrent toujours comme des ennemis héréditaires ? Ne devrait-on pas dire au contraire : « Deux peuples comme le peuple allemand et le peuple français, doivent, à l'avenir, se regarder comme des peuples complémentaires. »

Il y a une très grande différence entre la mentalité française et la mentalité allemande ; mais cela ne prouve pas que ces deux mentalités soient destinées à se combattre, au contraire. La terre serait bien ennuyeuse si tous les peuples avaient la même mentalité. Il faut se compléter ; et je me dis : « Il me semble très possible que Français et Allemands comprennent que, par leur union, ils peuvent rendre au monde de précieux services. »

Des deux côtés, on a produit, dans le passé, des personnalités de premier ordre. Combien nous serions pauvres, nous autres Allemands, et le monde entier, si Voltaire, si les Encyclopédistes, si Rousseau n'avaient pas existé ; si nous n'avions pas eu la *Déclaration des Droits de l'Homme* ; si vous n'aviez pas produit Hugo, Renan, Zola ou Jean Jaurès ! Ils sont votre gloire, à vous ; mais ils ne sont pas votre propriété seule, ils sont la propriété du monde.

Et nous, est-ce que notre grand Goethe ne vous dit rien ? Goethe, qui n'est pas seulement un grand

poète, mais notre plus grand poète, mais aussi l'homme qui a dit, au temps des guerres entre l'Allemagne et la France : « Je ne peux pas haïr la France : elle a donné trop d'idées au monde » ; et qui ajoutait : « Je m'honore de me dire citoyen du monde ». Et Kant, notre plus grand philosophe, que n'a-t-il pas donné à l'Allemagne et au monde ! Il a couronné son œuvre philosophique en écrivant un livre intitulé « La Paix éternelle ». Il a voué la meilleure partie de sa vie à préparer et à propager cette idée : la Paix n'est pas seulement nécessaire, elle est possible. Et notre grand poète lyrique, Henri Heine ! Il ne lui suffisait pas d'avoir l'âme allemande ; il aimait aussi de tout son cœur Paris, où il est venu terminer sa vie. Et, de nos jours, notre grand savant Einstein, est-il la propriété de l'Allemagne ? Non, il appartient au monde entier.

Vous le voyez, des deux côtés de la frontière, il y a des personnalités qui sont nécessaires au progrès du monde. Voilà pourquoi l'union spirituelle me semble possible entre le peuple allemand et le peuple français ; l'union en vue d'une hégémonie qui ne serait pas celle de l'impérialisme, mais celle de la pensée démocratique. Cette nouvelle hégémonie, il faut l'édifier sur la base de notre entente.

Le seul moyen d'écarter à tout jamais le danger, c'est que nos deux peuples s'accordent : voilà le nœud de la politique mondiale. Lorsque l'Allemagne et la France auront compris qu'à tout

jamais toute idée de guerre est bannie entre elles, il n'y aura plus de guerre possible. Il faut tendre tous nos efforts vers ce but, qui semble encore chimérique, mais qui sera facilement atteint une fois qu'on aura compris. C'est la grande tâche qui s'offre à nous.

Il y a, en vérité, peu de gens qui disent : « Il faut une nouvelle guerre » ; pour dire cela, il faut être fou ou criminel. Il y a sans doute des fous et des criminels partout ; mais, heureusement, ils sont en minorité. Et, à côté de ceux-là, il y a une foule d'indifférents qui, sans dire : « Nous voulons la guerre », pensent : « Nous détestons la guerre, mais nous craignons qu'elle ne devienne un jour inévitable ». Ceux-là sont les vrais artisans de la nouvelle guerre. Quand j'étais au lycée, on m'enseignait une doctrine des plus dangereuses : « *Si vis pacem, para bellum* : Si tu veux la paix, prépare la guerre ». C'est là une doctrine scélérate à mes yeux. « Si tu veux la paix, prépare la paix ». Préparons donc cette paix en fondant une union spirituelle entre les Français et les Allemands de bonne volonté ; formons une nouvelle sainte alliance, une union vraiment sacrée des ennemis de la guerre contre les profiteurs de la guerre.

J'espère qu'un jour viendra où le grand but sera atteint, où tout bon Français pourra crier : « Vive l'Allemagne ! », et où tout bon Allemand criera, comme je le crie ce soir : « Vive la France ! »

L'article 231

De notre collègue M. A. AULARD (Dépêche de Toulouse, 31 décembre 1924) :

Quand cet article paraîtra, il est probable que la Ligue des Droits de l'Homme, dans le Congrès qu'elle tient à Marseille, aura encore une fois agité la question de ce qu'on appelle la responsabilité de la guerre.

Elle l'aura fait à un point de vue très particulier.

C'est à propos de l'article 231 du traité de Versailles, qui est ainsi conçu : « Les gouvernements alliés et associés déclarent et l'Allemagne reconnaît que l'Allemagne et ses alliés sont responsables, pour les avoir causés, de toutes les pertes et de tous les dommages subis par les gouvernements alliés et associés et leurs nationaux en conséquence de la guerre qui leur a été imposée par l'agression de l'Allemagne et de ses alliés »...

Les Allemands et avec eux quelques Français, naïfs ou ingénieux, qui leur font écho, aiment à dire qu'il est injuste de rejeter sur la seule Allemagne la responsabilité de l'écllosion de la guerre. On voit que le traité partage cette responsabilité entre l'Allemagne et ses alliés. Les documents diplomatiques qui ont été publiés depuis donnent au gouvernement d'Autriche-Hongrie une grande part de responsabilité, peut-être la principale.

Personne ne dit plus que l'Allemagne soit la seule coupable ; elle a eu des complices, et un de ces complices est peut-être plus criminel qu'elle. L'article 231 prépare les esprits à accueillir cette vérité, qui est en marche et que les historiens installeront sans doute un jour.

On sait que les plénipotentiaires allemands n'ont accepté cette clause qu'à leur corps défendant. Ils ont nié être responsables de la guerre. Ils ont remis des mémoires où, pour l'Allemagne, ils ont plaidé non cou-

pable. Ils n'ont signé que sur la pression des alliés ; ils ont signé après avoir protesté, et parce qu'ils ont cru qu'ils ne pouvaient pas faire autrement sans risquer que la guerre ne recommençât.

En somme, pour dire les choses en gros, c'est un aveu extorqué par la force.

En France, depuis longtemps, depuis la suppression de la question, depuis la Révolution française, depuis la Déclaration des Droits, il est convenu qu'on ne peut pas forcer un individu accusé à se déclarer coupable. Nous appliquons les mêmes règles de morale aux peuples entre eux qu'aux individus entre eux. Il n'est plus question de torture et le peuple allemand n'a pas été placé sur le chevalet. Mais si un accusé ne faisait un aveu que par la crainte d'un traitement pire, cet aveu ne compterait pas. Il en est de même pour un peuple. Le seul aveu de culpabilité qui compte, c'est un aveu libre...

... Les imaginations excitées, troublées par les arguties et les lamentations de l'Allemagne, s'imaginent qu'il se cache, dans les chancelleries, quelque secret qui un jour, éclatant, confirmera peut-être la thèse allemande.

C'est pourquoi la Ligue des Droits de l'Homme a bien raison de demander la lumière, la lumière à flots, toute la lumière. Son vœu a toujours été que les archives de chaque nation ci-devant belligérante soient ouvertes, que des publications de documents se fassent, dans la plus large mesure possible, et dont le soin soit confié à des historiens habitués à lire et à édifier des textes, à des historiens qualifiés, pour qui l'impartialité est un devoir et une habitude. L'Allemagne donne l'exemple. L'Angleterre va le donner. Je suis convaincu que la France fera de même. Il n'y a que la vérité qui puisse assainir et calmer les imaginations.

EN ALSACE

Par M. E. COLAS, de la Section du Raincy-Villemomble

Il y aura bientôt six ans que la Presse, lorsque la copie fait défaut, insère dans ses colonnes un article — généralement bénin et optimiste — sur le « prétendu malaise alsacien ». Cependant, depuis la déclaration du cabinet actuel, nous avons assisté à une recrudescence de l'activité des reporters outre-Vosges et il ne se passe de jour qu'un journal quelconque n'attire l'attention de ses lecteurs sur le problème de l'introduction des lois laïques dans les départements longeant le Rhin et sur les manifestations contradictoires qui en sont issues. Voici donc enfin l'Alsace au premier plan de l'actualité. Combien nous en sommes heureux ! Mais, nous devons affirmer sans plus tarder que les informations qui nous sont prodiguées nous paraissent parfois inexactes et généralement incomplètes. Nous avons cru de notre devoir d'éclairer l'opinion de nos amis ligueurs en les faisant profiter des résultats d'une enquête que de nombreux séjours en Alsace nous ont permis de conduire, en nous aidant de nos relations personnelles et de celles d'une famille autochtone très étendue.

Pour bien comprendre la situation actuelle, il convient de s'arrêter un instant à celle d'avant-guerre. Quels qu'aient été chez nous les rêves, les espoirs ou les illusions nés des regrets plus ou moins sentimentaux de quelques-uns, en conscience, l'état de l'Alsace avant 1914 ne correspondait pas à l'idée de deuil que nous nous en faisons.

Même avant 1870, la plus grande partie de la population ne participait pas à la vie de la société française. Hors les familles de grande bourgeoisie, bien peu connaissaient le français, et tous sans exception employaient couramment le dialecte. Aussi, quoique la conduite brutale du vainqueur fit se rebeller quelques consciences alsaciennes, et en dépit de l'exil volontaire d'un certain nombre, qui par là du reste tranchaient à jamais les liens les unissant à leur petite patrie, la pénétration allemande fut relativement facile. Nous ne voulons pas dire que l'Allemagne n'eût qu'à cueillir l'Alsace; mais nous voulons dès maintenant laisser entendre que le fond du caractère et de l'âme étaient — comme ils sont restés — avant tout Alsaciens. Extérieurement, un certain temps de domination de l'une ou l'autre puissance entraîne cette province dans l'orbite de la vie du maître du moment; mais toujours, les cœurs restent fidèles à la seule entité qui soit vraiment pour eux la Patrie : la terre d'Alsace.

Peu de temps après 1871, et quelle qu'ait été l'attitude agressive de quelques patriotes négligeables, que nous avons en France élevés sur un

piédestal, les revendications alsaciennes étaient dégagées de toute idée pro-française. L'Alsace, il est vrai, souffrait d'être terre d'Empire, vassale commune des Etats fédérés; elle sentait la suspicion qui la surveillait et gênait sa liberté. Mais cependant, elle acquérait peu à peu un soupçon d'autonomie. Elle avait une Chambre de Représentants. Elle participait en outre à la prodigieuse prospérité du vainqueur. Elle était heureuse. Et au fur et à mesure des générations nouvelles, modelées au lycée et à la caserne, elle s'assimilait à l'Allemagne. Est-ce à dire qu'elle fût devenue une partie indissoluble de l'Empire? Non! Toujours, quelque chose dans l'intimité de son être éloignait l'Alsacien de l'Allemand; il profitait plus de la patrie allemande qu'il n'en faisait réellement partie. Mais ne nous y trompons pas! La même essence de son tempérament le fera longtemps en core considérer la France avec quelque réserve. La vie pratique, sans doute, a empêché et empêchera l'Alsace de vivre uniquement en elle-même; mais, dût l'aveu nous en coûter, admettons une bonne fois que la race, les mœurs, l'âme, la langue forment un ensemble « particulariste » avec lequel il faut compter.

Aussi, en 1914, ce petit coin du monde est peut-être le seul où la guerre n'éveilla qu'un unique sentiment d'effroi et de douleur. L'Alsacien n'avait rien à défendre et rien à attaquer. Plus que d'autres, il pouvait tout craindre : il voyait une fois encore son pays, éternel champ clos des combats, devenir la lice naturelle; dans les familles partagées entre les belligérants, les frères se dressaient contre les frères, sans qu'aucun d'eux eût rien à attendre de la gloire ou des profits. L'horreur sans nom de ces cinq années de vaines luttes fut telle qu'en 1918, nombre de bons esprits libéraux, sentant imminente la défaite allemande, pensaient beaucoup plus à une autonomie totale qu'à un nouveau rattachement à la France, plein de périls pour l'avenir, suivi peut-être de nouvelles guerres devant lesquelles les consciences se rebellaient à l'avance. L'Alsace, par-dessus tout, ne voulait plus qu'en Europe, se posât jamais une question alsacienne.

Vint l'armistice! Ce n'est point sans une émotion profonde que les soldats français se rappellent l'accueil délirant qui leur fut fait lorsqu'ils eurent dévalé les pentes des Vosges! Heures radieuses et inoubliables, si pures et si grandioses, que n'avez-vous été mieux comprises! Et pourquoi nos patriotes en chambre et ceux-là mêmes qui vinrent représenter la France, voulurent-ils toujours voir l'Alsace à travers l'émotion poignante d'un moment qui cachait tout de la vie dans les plis

d'un drapeau et les échos de l'hymne national? Il est incontestable qu'une notable partie de la population acclama la France et la France seulement, messagère rêvée de liberté républicaine, de douceur et de grâce! Mais êtes-vous bien sûrs — ô chauvins — que ces acclamations ne s'adressaient pas pour beaucoup à la paix bienheureuse qui suscitait les mêmes cris et les mêmes larmes sur nos boulevards parisiens, qui pourtant ne changeaient pas de maître? Et croyez-vous que loin du bruit des places publiques, dans le fond des demeures silencieuses, il ne s'élevait nulle part quelque sentiment discordant? N'avez-vous jamais songé aux Alsaciens soldats allemands qui revenaient en se cachant et qui, eux, n'étaient pas des héros, et dont les souffrances ne leur valaient aucune reconnaissance nationale? — aux étudiants, aux fonctionnaires qui, dans le cadre d'une nouvelle société, privés de la nouvelle langue qu'il leur aurait fallu connaître, pouvaient tout craindre de l'avenir? — aux rentiers propriétaires de valeurs allemandes (jamais valorisées) et qui étaient ruinés sans compensation au soir de leur vie? — à tous ceux enfin qui prenaient brusquement conscience d'être un peu des citoyens de deuxième zone, convalescents infirmes revenus parmi les hommes forts de leur famille?

Dès l'abord, le problème de l'assimilation s'annonçait formidable. Il aurait fallu le poser tout de suite en tenant compte, non pas de ce qui nous attachait l'Alsace, — hérité lointain, sentiments, patriotisme — mais de ce qui l'éloignait de nous : mœurs, langues, intérêts, habitudes.

Or, nous n'avons cessé de mécontenter les uns, — en marchandant et ralentissant l'assimilation totale, — et les autres, en leur donnant sans cesse des sujets de mécontentement par nos manières d'agir qui depuis cinq ans ont fait si souvent l'objet de comparaisons fâcheuses avec les méthodes allemandes. Au lieu de donner à la France meurtrie d'après-guerre une supériorité marquée sur l'Allemagne d'avant 1914, nous avons pendant longtemps tout juste réussi à faire regretter à nombre d'Alsaciens l'Allemagne même d'après 1919.

Il est impossible dans le cadre de ce court article d'énumérer seulement les fautes que nous avons commises.

La plus regrettable n'a pas, il est vrai, duré longtemps. (M. Millerand, à son arrivée en Alsace, y mit fin; que ce bienfait lui soit compté!) Mais elle laisse sur l'histoire de France une tache indélébile. Nous voulons parler des commissions de triage. Peu de temps après l'entrée de nos troupes, ces commissions furent constituées, exclusivement composées d'officiers, afin d'évacuer sur l'Allemagne les éléments allemands ou pro-allemands pouvant nuire à la paix française. (Notez que la plupart des vrais indésirables allemands avaient déjà passé le Rhin.) La valeur de telles mesures de représailles, plus sévères même que celles prises par les Allemands en 1871, était douteuse. Mais le plus effroyable est l'iniquité dont elles se sont aggravées.

En plus des quelques Allemands ou Alsaciens foncièrement et notoirement germanisants dont l'expulsion pouvait à la rigueur se comprendre, qui donc constituait le flot des évacués? Le plus souvent, des libéraux, des démocrates, des protestants ou des libre-penseurs, quelques-uns de parfaite culture française, mais qui figuraient justement à ces titres sur les listes noires de M. Wetterlé et consorts, suppôts du gouvernement d'alors; ou bien encore, des gens qui étaient dénoncés par des ennemis personnels, lorsque leurs ennemis étaient bien en cour auprès des officiers de la garnison, etc...

Il y aurait beaucoup à dire sur le triage des banis et sur la brutalité des expulsions (vingt-quatre heures de préavis; uniquement des bagages à main; abandon et perte de tout l'avoir mobilier et immobilier!) Bien des faits montent à notre mémoire; mais nous voulons chasser de ce résumé objectif la moindre parcelle d'émotion; ne pas nous souvenir des cas d'espèces, des lettres que nous avons lues dernièrement encore de quelques-uns de ces malheureux; ne pas songer à ces familles à jamais dissociées! Mais est-il possible de taire l'accueil enthousiaste des Allemands ironiques, accablant plus encore les exilés qui trouvaient des consolations là où leur cœur n'était pas! Est-il possible de ne pas gémir à la pensée du masque infâme ainsi posé sur le vrai visage de la France ignorante? Nous savons que l'on a commencé à « autoriser » ces gens à « demander la faveur de rentrer en Alsace »! Bien peu — ils ne font pas mentir la réputation des têtes alsaciennes — ont consenti à cette humiliation inique.

Ce vent de terreur passé, la confiance n'est pas revenue. Et comment l'aurions-nous gagnée? Nous n'avons voulu voir d'amis que chez les cléricaux, dont les mœurs sont assez connues! Et la population savait combien parmi eux avaient souri aux Allemands comme ils sourient aux Français! Elle savait quels gros industriels bâtissent des cités ouvrières baptisées des noms de nos généraux, élevant de somptueuses chapelles, traitant les préfets et Mgr Ruch, étendant leur suprématie sur des usines, des prés et des bois; elle savait que ceux-là ne devaient leur scandaleuse fortune qu'à des profits de guerre redevables aux Allemands! Elle connaissait tous les néo-patriotes qui avaient poussé les mêmes cris chauvins en faveur du kaiser! Et ceux-là étaient les conseillers auliques de la politique française! Eux seuls comptaient dans la population!

Eux, — et les « revenants », fils de ceux qui avaient quitté le pays en 1871, desservant la France en somme par cet abandon aux Allemands des foyers désertés. Mais la désertion des pères était comptée aux fils pour bel exploit et quand la France officielle parlait d'Alsaciens, c'est à ceux-là que dans son cœur reconnaissant, elle pensait avec le plus amoureux soupir! Et c'est à ceux-là que demandaient conseil les fonctionnaires venus de l'intérieur!

Ces derniers avaient la charge d'introduire, sans méthode, nos méthodes surannées. Et ils les introduisaient sans plus de tact ni de douceur. Toutes ces colères, toutes ces rancunes qui constituaient le malaise alsacien ne faisaient pas naître la révolte; simplement, les fonctionnaires français constataient la froideur de la population recroquevillée sur elle-même; ils sentaient l'œil ironique et silencieusement protestataire posé sur nos « réformes » et surtout sur nos nombreuses et fallacieuses promesses.

Plus encore, ils n'ignoraient pas l'effet désastreux de l'injustice de leurs traitements triplés et quadruplés (solde des colonies ou indemnités diverses), à côté du traitement du cadre local, privé de statut pendant quatre ans et demi et resté, sauf quelques misérables aumônes, à l'égalité des traitements allemands de 1914. Le fonctionnaire alsacien, brimé dans ses intérêts, l'était aussi du point de vue moral. Il était partout supplanté par des Français de l'intérieur; son avancement était enrayé. Tout cela était particulièrement vrai dans l'enseignement. Il est impossible de citer les mille petits faits qui étaient autant d'injures et de vexations. Non pas que nos hauts fonctionnaires français fussent animés d'intentions hostiles; mais entre les deux cadres, il y avait incompatibilité d'humeur, venant surtout d'une incompréhension absolue, sans aucune bonne volonté de mieux comprendre l'esprit des provinces annexées. Et pourtant, tout bien considéré, quel effort n'a-t-il pas fallu faire aux Alsaciens pour changer à la fois de méthode et de langue, s'instruire en français tout en assurant leur service; pour les instituteurs, apprendre le français en l'enseignant, et en l'enseignant bien, comme en témoignent les épreuves annuelles du Certificat d'Études Primaires.

* * *

Faut-il ajouter à cela la politique religieuse? Sans exagération, les meilleurs éléments, déjà sous le régime allemand, souffraient dans leur liberté de pensée. Que n'attendaient-ils pas de la France, à l'armistice? Hélas! quelle fut leur désillusion! Au lieu de la France, c'est le Bloc National qui vint — pour qui l'Alsace était la terre d'expérience du régime clérical, et, sous couleur de régionalisme, la préparation au régime rêvé que nous ont évité les dernières élections. Aussi, comme ce bloc jésuitique a su élever une voix émue en faveur d'une assimilation très lente, aussi lente que possible; comme ses hauts commissaires et ses préfets savaient faire taire les éléments indépendants, étiquetés « boches », et, à ce titre, n'ayant qu'à disparaître! Le grand voile du faux patriotisme était un manteau commode pour cacher à la vraie France la véritable Alsace. Les gauches françaises, des « Boches »; les libéraux alsaciens, des « Boches ». Pour le salut commun, qu'on les surveille, qu'on les éloigne, qu'on les étouffe les uns et les autres!

Et pourtant, ils ont parlé! La France a secoué sa torpeur. Et après elle, les éléments libres d'Alsace s'éveillent. Mais le souvenir des jours passés est pesant. Et aussi, la mentalité est autre.

Avant tout, n'importez plus l'Alsace de la question préjudicielle du patriotisme. C'est le ver dans le fruit. N'imitiez pas les touristes snobs qui, quand leur auto a dépassé la « ligne bleue des Vosges », sont tout surpris de ne point apercevoir le village de Hansi, plein de drapeaux, où les petits enfants costumés en carnaval chantent toujours la *Marseillaise*, et où les vieux à l'air sévère, la redingote longue au revers décoré d'un large ruban vert et noir, lisent la larme à l'œil, quelque journal parisien revanchard!

L'Alsacien a des raisons sérieuses pour ne pas être absolu dans sa nationalité. Homme pondéré, profitant de son histoire chaotée, il sait discerner sans puérilités, ce qu'il y a de bon et ce qu'il y a de mauvais aussi bien outre-Vosges que outre-Rhin. Actuellement, sans plus de sentiments, il est tout entier, courageusement, sans regrets et plein d'espoir, tourné vers nous. Faisons-lui grâce des larmes de joie sénile de la « mère qui retrouve sa fille » et ouvrons-lui plutôt des bras solides.

Pour la paix et pour l'humanité, il importe d'être clairvoyant, maintenant plus que jamais. Faisons entrer aussi vite que possible — et il en est grand temps — l'Alsace dans les frontières spirituelles de la France. Brisons les chaînes et les barrières. Ce qui importe avant tout, c'est de chasser la possibilité même d'une nouvelle question alsacienne. Or, celle-ci peut renaître. Les Allemands caressent des espoirs qu'un mécontentement alsacien ferait s'agrandir. Il faut changer de méthode. La France républicaine et laïque doit enfin s'appuyer sur les éléments laïques et républicains d'Alsace. En l'état actuel, la question religieuse reste la seule vraiment grave, car elle mène directement à l'autonomie. Ne savez-vous pas que cette idée est partout agitée chez les cléricaux alsaciens, pour qui tous les moyens seront bons si le but est atteint. Croyez-vous que les Zorn von Bulach, chef du mouvement autonomiste avoué, n'ait pas à l'évêché de sérieuses complicités? Et comprenez que l'autonomie demain, tout raisonnables que soient certains arguments en sa faveur, c'est la guerre après-demain.

* * *

La question n'est pas de hâter, mais de réaliser sans délai l'assimilation totale. Et pour cela, trois mesures immédiates s'imposent :

1° Ouvrir nos frontières à la majorité des bannis alsaciens de 1919;

2° Introduire — sans aucune autre exception que les lois sociales actuelles — toute la législation française; et considérer très exactement un Alsacien comme un Français, tous deux égaux, en droits et en devoirs. Cela suppose évidemment le régime laïque absolu;

3° Activer la percée des Vosges, provisoirement en un endroit au moins; et étudier la possibilité de nouvelles voies de pénétration, — cela afin de réaliser l'assimilation économique au moins aussi vite que l'assimilation morale.

Par ces mesures, et par celles-là seulement, nous ferons tomber les préventions, les susceptibilités, le particularisme. Et nous introduirons dans l'Europe nouvelle, si bouleversée et si inquiète, un sérieux ferment de paix.

Dans le cadre restreint de cet article, nous n'avons voulu citer ni aucun des nombreux faits personnels dont nos dossiers sont pleins, ni aucune étude détaillée de tel ou tel aspect particulier de la question. Notre seul désir était d'élever une voix documentée, d'une tribune assez haute pour que d'autres puissent y faire écho. Pour vider cet abcès, il faut beaucoup de chirurgiens. De nos collègues d'Alsace, nous attendons les paroles qu'il faut pour confirmer ces quelques lignes et contribuer, plus et mieux que nous, à faire connaître à la fois ce qu'a eu d'odieuse la politique du Bloc National dans les provinces reconquises, et le véritable aspect du problème que la France ignore et qui comporte, après l'annulation des erreurs, une seule solution libérale.

Pussions-nous, comme nous en avons conscience, avoir contribué à rendre service en même temps à l'Alsace et à la France.

Au sommet du mont fameux de Sainte-Odile, d'où l'œil contemple émerveillé cette plaine incomparable dont pas un aré n'est en friche, jaillit

une source célèbre; une douce légende, exprimée sur le roc en vers naïfs, lui accorde la propriété touchante de rendre clairvoyant les aveugles qui, de son eau, baignent leurs paupières. Que la France se hâte d'y laver ses yeux!

Ed. COLAS,

*Vice-président de la Section
du Raincy-Villemomble.*

En nous adressant l'article qu'on vient de lire, notre collègue ajoutait :

Si vous jugez mon esquisse digne d'être publiée — sous mon entière responsabilité personnelle — dans votre revue, croyez bien que ma vanité d'auteur modeste n'en sera aucunement chatouillée. Mais j'en tirerai, cependant, une grande joie si ma faible voix éveille des échos de nos Sections alsaciennes, dans le même esprit de sincérité et de franchise, même un peu brutale.

Des sentiments respectables ou compréhensibles ont clos jusqu'ici la bouche des Alsaciens; mais la vérité et la justice ne souffrent pas si longtemps des accommodements.

Je ne doute pas que la Ligue des Droits de l'Homme prête sa retentissante tribune à une œuvre d'assainissement qu'il faut enfin entreprendre.

Mise au point

Du Républicain Landais (6 janvier), et d'autres journaux :

La Ligue des Droits de l'Homme paraissait jusqu'à ce jour une citadelle de la représentation proportionnelle.

A l'occasion du récent et important Congrès de Marseille, le président M. Ferdinand Buisson avait lui-même rédigé en sa faveur un rapport que le Comité Central avait adopté et qui semblait dans ces conditions, devoir être voté d'emblée.

C'est le scrutin d'arrondissement qui a triomphé.

Sous la forme où elle est présentée cette information est inexacte.

Le Congrès ne s'est point prononcé pour le scrutin d'arrondissement, pas plus, d'ailleurs, que pour la proportionnelle; il a renvoyé à l'étude du Comité Central et des Sections, l'examen du régime de représentation le plus conforme à l'équité.

La question n'a donc pas été réglée par le Congrès de Marseille; elle demeure à l'ordre du jour.

A propos du dernier Congrès.

De M. Lucien VICTOR-MEUNIER, président de la Fédération Girondine, membre du Comité Central (France de Bordeaux, 5 janvier 1925) :

Du Congrès que vient de tenir, à Marseille, la Ligue française pour la défense des droits de l'homme et du citoyen, se dégage une grande impression de force intellectuelle et morale...

Assurément des opinions adverses s'affrontaient, des arguments opposés s'entre-heurtaient, mais la sensation était que ceux qui s'efforçaient ainsi, parfois avec véhémence, de faire prévaloir leur doctrine, leur théorie, leur thèse, étaient tous d'absolue bonne foi; qu'il n'y avait rien de dissimulé, rien de sous-entendu der-

rière leurs paroles; que tous recherchaient, avec une égale loyauté, la vérité et la justice; que seul l'amour du bien public — comme on disait aux temps héroïques — les inspirait.

Rappelons que le compte rendu sténographique du Congrès est en souscription (7 francs).

Sans bourse délier...

De l'Electeur des Côtes-du-Nord (10 janvier) :

Les fonctionnaires qu'aurait tentés en cette saison, un voyage dans le Midi ont laissé passer le moyen de réaliser leur rêve sans bourse délier: il leur suffisait de s'affilier à la Ligue des Droits de l'Homme qui a tenu ces jours-ci son Congrès à Marseille.

En effet, par une circulaire en date du 15 septembre dernier, le Ministre de l'Intérieur engageait ses préfets à « vouloir bien, le moment venu, s'assurer que des facilités, pour se rendre audit Congrès, sont accordées aux membres de la Ligue appartenant aux diverses administrations ».

Et après cela étonnons-nous de l'augmentation des tarifs de chemins de fer!

Nous n'avons qu'un mot à répondre. Cette affirmation est en tous points fausse. Les fonctionnaires qui sont venus au Congrès de Marseille ont payé leur place comme les autres citoyens.

A propos de l'affaire Dreyfus

Du Quotidien (31 décembre), sur l'Histoire sommaire de l'Affaire Dreyfus, de M. Th. REINACH, en vente dans nos bureaux (7 francs) :

La Ligue des Droits de l'Homme publie une nouvelle édition du livre de Théodore Reinach, *Histoire sommaire de l'Affaire Dreyfus*. Ce livre, clair, impartial, attachant intéressera et ceux qui ont vécu ces heures tragiques et la jeunesse qui ne sait plus grand'chose de précis sur ce grand événement.

BULLETIN

DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

POUR LA JUSTICE ÉLECTORALE

La Ligue des Droits de l'Homme donnait, le mercredi 21 janvier 1925, dans la salle des Sociétés savantes, à Paris, un meeting sur la justice électorale dans Paris et dans la Seine.

Malgré la vive froidure, un nombreux auditoire avait répondu à son appel. MM. Morizet, maire de Boulogne-sur-Seine ; Emile Desvaux et Fleurot, conseillers municipaux de Paris ; Henri Sellier, conseiller général de la Seine ; Pierre Charles, rapporteur de la Commission de la Chambre, prirent tour à tour la parole et exposèrent la question dans tous ses détails.

Allocution de M. C. Bouglé

M. C. Bouglé, vice-président de la Ligue ouvre la séance. Il exprime, tout d'abord, au nom des auditeurs, le regret d'être privé de la présence de notre cher président, que sa santé retient encore éloigné de nos manifestations.

La Ligue, qui se tient au-dessus de tous les partis, accourt volontiers à leur aide lorsqu'ils s'inspirent des principes de la démocratie et s'efforcent de les appliquer. Non seulement, elle poursuit la réparation des injustices, mais elle tend à ce que l'injustice devienne impossible. C'est pourquoi elle milite pour l'avènement de la justice sociale sous toutes ses formes : assurances sociales, réglementation du travail, etc. Mais la justice sociale est-elle réalisable, si la justice électorale n'est pas garantie ?

C'est la question que la Ligue a posée à son dernier Congrès national ; c'est la question qu'elle pose aujourd'hui devant l'opinion parisienne.

Elle a convoqué à la manifestation de ce soir des orateurs de tous les partis. MM. Rébeillard et Desvaux, retenus au Comité exécutif du Parti radical ; Ambroise Rendu, doyen du Conseil municipal ; Albert Bérard, Louis Denais, conseillers municipaux se sont excusés. M. Bouglé lit leurs lettres.

« Je crois que la population laborieuse, écrit à la Ligue M. A. Rendu, se préoccupe très peu des systèmes électoraux. Elle réclame plus de facilités d'existence. Et elle attend. »

Si le doyen du Conseil municipal était là, répond M. Bouglé, je lui dirais qu'il semble, en effet, que le peuple de Paris se désintéresse d'une question cependant très grave ; mais il a tort. Car si l'on tolère l'injustice en matière électorale, comment pourra-t-on la combattre dans les problèmes économiques et sociaux ?

Discours de M. Morizet

M. Morizet, maire de Boulogne-sur-Seine, veut exposer le projet présenté à l'assentiment des Chambres.

Le Conseil municipal de Paris compte 80 membres, soit 4 par arrondissement, un par quartier. Le Conseil général de la Seine comprend les 80 conseillers municipaux de Paris, plus un conseiller par canton.

Dans quelles conditions sont-ils élus ? Les circonscriptions parisiennes réunissent de 4.000 à 120.000 habitants. Les quartiers du centre de Paris, pour 806.000 habitants, élisent 36 conseillers municipaux. Ceux de

la périphérie, dans les XI^e, XVII^e, XVIII^e et XX^e arrondissements, pour 921.000 habitants, n'en élisent que 16.

Au Conseil général, la banlieue qui groupe le tiers des habitants de l'agglomération parisienne, n'obtient que le cinquième de la représentation.

Cette situation paradoxale tient à ce que le système électoral encore en vigueur a été établi à une époque où la répartition des habitants était tout à fait différente. En 1871, la banlieue, avec 8 conseillers généraux, possédait une représentation normale. En 1891, ce chiffre dut être porté à 22. Or, tandis que l'accroissement de la population de Paris est devenu intime — 16.000 habitants en dix ans, d'après le recensement de 1921 — la population de la banlieue s'est accrue, durant la même période, et d'après le même recensement, de 250.000 habitants.

Le résultat — le régime électoral restant le même — est celui-ci : Paris obtient un conseiller général par 36.000 habitants, alors que la banlieue n'en a qu'un par 68.000 habitants.

Citons des exemples pour le Conseil municipal de Paris. Dans le 1^{er} arrondissement, qui groupe 53.000 habitants, certains quartiers ont une population fort restreinte : Saint-Germain-l'Auxerrois ne compte que 6.000 habitants. Dans le II^e arrondissement, le quartier de Gaillon, n'en réunit que 4.629 ! Par contre, on trouve dans la périphérie : au XI^e 229.000 habitants ; au XIV^e : 171.000 ; au XV^e : 325.000 ; au XVII^e : 220.000 ; au XVIII^e : 284.000. Un électeur du quartier de Gaillon, dans le II^e arrondissement, possède ainsi presque autant de voix que 20 électeurs du quartier de Clignancourt, dans le XVIII^e !

* * *

Un système électoral qui consacre de telles inégalités peut-il être sérieusement défendu ?

M. d'Andigné, conseiller municipal d'Auteuil, chargé par ses collègues de l'Hôtel de Ville de rapporter la question, a cru pouvoir conclure au *statu quo*. La raison ? C'est qu'il trouve normal que les habitants du centre, qui paient le plus d'impôts, soit 80 0/0 des charges fiscales, obtiennent une représentation plus importante. C'est le vieil argument censitaire. Mais, il est faux. On sait que les impôts payés à Paris, sont, pour les deux cinquièmes, représentés par les patentes. Paris en effet, est le siège des grandes banques, des puissantes firmes commerciales. Mais qui donc leur permet de payer leurs énormes patentes, sinon leur clientèle, qui habite non seulement Paris, mais le département de la Seine et la France tout entière ?

On ajoute, et c'est le second argument en faveur du *statu quo*, que si Paris possède, au Conseil général, une représentation trop nombreuse, la banlieue jouit, par contre, d'un privilège identique en ce qui concerne les élections sénatoriales. Sur les 1.500 délégués sénatoriaux de la Seine, Paris n'a que 150 délégués, parmi lesquels il faut compter ses 80 conseillers municipaux. Mais cet argument a le tort de mêler des questions distinctes. Il faut, sans doute, remanier la loi organique régissant les élections sénatoriales ;

mais il importe, avant tout, de réformer promptement la loi électorale. Confondre ces deux réformes serait enlever la seconde, qui est la plus urgente.

En faveur de cette réforme militent, en effet, les plus sérieux arguments.

Premièrement, chaque citoyen a droit à un vote et les droits de tous les citoyens doivent être égaux devant l'urne électorale.

En second lieu, la réforme du système électoral est, plus que jamais, opportune. L'administration de la majorité réactionnaire, laissée à l'Hôtel de Ville, beaucoup à désirer. Un moyen nous est offert de le modifier; nous devons nous hâter d'en profiter.

Nous demandons: 1° pour Paris, la péréquation des circonscriptions; 2° pour la banlieue, un plus grand nombre de conseillers généraux.

Plusieurs systèmes sont ici en présence. Le but de la réforme est de réaliser la justice électorale; il importe aussi d'organiser enfin sur des bases sérieuses l'agglomération parisienne.

Faudra-t-il, pour atteindre ces buts, procéder à une nouvelle annexion des communes suburbaines et fonder le Conseil général dans le Conseil municipal? Ce projet a le grave défaut d'accroître la centralisation déjà excessive.

Ne vaudrait-il pas mieux supprimer le Conseil municipal? Ne pourrait-on créer, dans chaque quartier, une municipalité complète, élue tout entière par les habitants? En dehors de cette solution, Paris ne rentrera jamais dans le droit commun. Car il faut renoncer au rêve de 48: une mairie centrale pour toute l'agglomération parisienne. L'embouteillage administratif en serait accru; le gouvernement ne pourrait, d'ailleurs, tolérer auprès de lui un maire de Paris, qui représenterait, à lui seul, 4 millions de Français.

Paris se subdiviserait ainsi en une vingtaine de cités s'administrant elles-mêmes, avec au-dessus d'elles, une administration centrale. La population parisienne obtiendrait par le fait même le nombre de députés sénatoriaux dû à son importance numérique.

Tel est le projet qu'il faut mettre en vigueur dès les élections prochaines. Aux électeurs et à la presse de réclamer l'application de cette réforme: elle est conforme à la justice électorale; elle respecte les droits de chaque citoyen; elle est exigée par l'intérêt de tous.

Discours de M. Desvaux

M. Desvaux est heureux d'avoir pu quitter assez tôt la réunion du Comité exécutif du Parti radical, où la même question était débattue, pour venir en entretenir un auditoire de la Ligue des Droits de l'Homme.

Il estime que les réformes qu'à préconisées M. Morizet et celles que soutiendra M. Sellier sacrifient à l'accessoire l'essentiel, qui est la réforme du Conseil municipal de Paris.

Quant à lui, il réclame, pour la capitale, le régime du droit commun, établi par la loi du 31 mars 1884, en son article 10. Il demande 96 conseillers municipaux, persuadés que les 16 nouveaux édiles, rapporteraient au budget parisien plus qu'ils ne pourraient lui coûter.

Cette augmentation apparaît légitime, si l'on considère que la population qui était de 1.600.000 habitants en 1871, est actuellement de près de 3 millions.

La banlieue, dont la représentation au Conseil général est insuffisante aurait droit, avec ce projet, à 48 conseillers généraux, tandis que d'après le projet gouvernemental, le nombre des conseillers municipaux restant fixé à 80, la banlieue obtiendrait seulement 40 conseillers généraux.

Comme M. Sellier, M. Desvaux est partisan du plus grand Paris; mais il le conçoit d'une autre manière: il le voit, au-delà des fortifications; au-delà des bornes du département de la Seine; il le retrouve jusqu'en Seine-et-Oise. Qu'on annexe les communes *extra-muros*, pauvres et riches: réaliser la commune de Paris, voilà quelle est, à son avis, la véritable décentralisation.

En ce qui concerne le mode de scrutin, il se déclare partisan du scrutin uninominal.

Discours de M. Sellier

Les principes de 1789 déclarent les hommes égaux en droits. Cette égalité se traduit, dans notre Constitution française, par le suffrage universel égal. Nous avons à examiner dans quelle mesure le système électoral en vigueur respecte ces principes et applique cette constitution.

Tout d'abord, constatons avec tristesse qu'après cinquante ans de République, le Paris du 14 juillet 1789 et des journées de 1830 peut encore avoir à sa fête un représentant notoire du Prince Vicor! Paris a-t-il donc changé? Assurément non; mais le scrutin est faussé.

On sait qu'une loi économique fait se vider de plus en plus les grandes agglomérations urbaines. Paris obéit à cette loi. Mais ne restent-ils pas encore Parisiens, ces milliers d'employés, — à St-Maur, ils sont les neuf dixièmes de la population locale — qui travaillent et dînent à Paris et, faute de pouvoir s'y loger, ne s'en vont en banlieue que pour dormir? Ne sont-ils pas, ceux-là, aussi Parisiens que les milliers d'ouvriers des faubourgs qui, chaque matin, quittent Paris pour regagner leur usine en banlieue, et qui ne vivent à Paris que la nuit? C'est violer la *Déclaration des Droits de l'Homme* que d'empêcher les Parisiens refoulés en banlieue de contrôler la gestion administrative d'une ville dont ils constituent les éléments les plus actifs.

M. d'Andigné a fait appel à l'argument fiscal. Il oublie que lorsque les grands magasins, les grandes banques de Paris acquittent leurs impôts, c'est toute l'agglomération parisienne qui paie par leur entremise. Les impôts de ces grandes firmes sont, en fait, des impôts indirects et leurs caissiers sont des percepteurs déguisés. Les quinze cent mille Parisiens rejetés au dehors des « fortifs » ne jouissent pas actuellement de l'égalité des droits politiques.

Paris souffre d'être soumis au droit commun: on n'administre pas une agglomération de plusieurs millions d'habitants, comme une sous-préfecture de province. Tel système de centralisation, parfait dans une commune moyenne, aboutit à Paris à supprimer en fait les droits des électeurs, en plaçant toute l'administration dans les mains d'une bureaucratie. Et l'on connaît les défauts des bureaucraties: ce sont l'inertie et un prix de revient excessif.



Le système actuel viole donc les droits de l'électeur. Il faut le réformer. Aller aux élections avec un scrutin de liste élargi exposerait sans doute à l'émiettement des forces républicaines; il livrerait peut-être Paris et le département de la Seine à la réaction. Mais quel que soit le système de votation adopté, il faut appliquer ce principe fondamental: à chaque électeur, une voix.

On sait qu'actuellement, il n'en est pas ainsi. Dans le quartier de Gaillon, chaque électeur dispose d'environ 20 voix, alors que l'électeur du quartier de Clignancourt n'en a qu'une. N'est-ce pas la forme la plus hypocrite, mais la plus réelle du système plural?

Pour légitimer cet abus évident, on a invoqué l'argument fiscal. Or, si l'on consultait les listes électorales, on verrait que les électeurs des quartiers privilégiés ne paient pas les impôts qu'on assure! Ce ne sont guère, en effet, que gardiens de bureaux ou concierges. Les propriétaires et les gros commerçants sont inscrits, eux sur les listes de la province, où ils exercent leur influence ploutocratique sur les électeurs ruraux.

Comparez les résultats des élections dans la région parisienne:

A Paris, la réaction, avec 240.000 voix, soit 45 % des suffrages, obtient 50 sièges, soit 62 % de la représentation!

Dans le département de la Seine, la réaction, avec 360.000 suffrages contre 521.000 aux partis de gauche, obtient 60 élus sur 102!

Ces chiffres suffisent à faire juger un régime électoral.

Il importe, pour aboutir à la réforme nécessaire, de vaincre toutes les résistances. Même parmi les élus républicains, on trouve des partisans du *statu quo* qu'ils préfèrent à un système équitable, mais dangereux pour leur tranquillité personnelle. Qu'on fasse la part des nécessités politiques, des traditions de quartiers, à Paris, de cantons, en banlieue ; mais que la représentation soit, en tout état de cause, proportionnelle à l'importance numérique des électeurs.

Tous ceux qui ont pratiqué les assemblées délibérantes savent qu'aucune décision n'est possible dans une assemblée trop nombreuse. Il serait donc préférable de ne pas augmenter le nombre des circonscriptions parisiennes et de garder, pour Paris, le chiffre de 80 conseillers municipaux. Il suffit, pour réaliser la justice électorale, de répartir équitablement la représentation.

Que tous les démocrates, que tous les républicains se réclamant de la *Déclaration des Droits de l'Homme*, unissent leurs efforts pour qu'avant le mois de mai prochain gouvernement et parlement fassent de l'égalité des suffrages un fait positif.

Discours de M. Fleuret

Si l'on interrogeait tous les habitants de l'agglomération parisienne, on constaterait un accord unanime sur cette question de principe : la représentation actuelle de Paris et celle de la Seine sont contraires à toute justice et à toute équité.

Mais quand on en vient aux applications, une objection surgit soudain : « Pour le mois de mai ? Vous n'y pensez pas : il est trop tard. »

N'oublions pas que si nous attendions après les élections prochaines, on nous dirait alors, immanquablement : « Nous avons bien le temps de reprendre cette question : il est trop tôt pour en parler maintenant. »

Rappelons-nous que la récente réforme électorale a été votée en octobre et qu'on l'appliquait en novembre. Nous sommes en janvier ; les élections n'auront lieu qu'en mai : il n'est donc pas trop tard.

Et nous avons une occasion unique de réaliser enfin cette réforme nécessaire : la majorité de la Chambre est réellement républicaine. Profitons-en !

On a signalé des inégalités flagrantes entre les quartiers du centre de Paris et ceux de la périphérie. Mais il y en a aussi entre les différents quartiers de la périphérie. Ainsi, dans le XIV^e arrondissement, qui envoie à l'Hôtel de Ville plusieurs réactionnaires et un communiste, le quartier de la Santé ne compte que 3.000 électeurs et le quartier voisin de Plaisance en a 22 ou 23.000 !

Que voulons-nous pour le scrutin de mai prochain ? Le projet Levasseur porterait le nombre des conseillers municipaux à 123, tous élus par le scrutin de liste. Il faut rejeter ce projet à tout prix. Réclamons la péréquation des quartiers avec 80 conseillers municipaux et le maintien du scrutin uninominal.

Une nouvelle répartition des quartiers s'impose. Le quartier Saint-Germain-l'Auxerrois comprend — ce n'est là qu'un exemple — les jardins des Tuileries, le Caroussel, les Musées du Louvre et des Arts Décoratifs, la rue de Rivoli, les magasins du Louvre, le Palais de Justice et le théâtre du Châtelet !...

Il faut donner la préférence au système qui augmentera la représentation de la périphérie : supprimer des sièges dans les quartiers à population restreinte et diviser les quartiers surpeuplés.

Un projet, étudié par M. Grangier et adopté par le parti S.F.I.O., est en discussion au Parlement. Il est à désirer qu'il soit voté. Les manifestations comme celles-ci peuvent y aider efficacement.

Le gouvernement actuel a une grande responsabilité. Qu'il agisse afin que la majorité de droite qui

siège indûment à l'Hôtel de Ville soit remplacée bientôt par une majorité de gauche. Il servira ainsi les intérêts de la République et ceux de la collectivité parisienne.

Discours de M. Pierre Charles

Il serait difficile au rapporteur de la Commission parlementaire d'exprimer ici l'opinion de cette Commission. Elle n'est d'ailleurs pas encore saisie du projet gouvernemental. Mais les démocrates peuvent être assurés que le nécessaire sera fait pour que le projet aboutisse avant les élections prochaines.

En vue d'une prompt réussite, je me suis abouché avec le ministre de l'Intérieur, car les projets parlementaires ont moins de chance d'aboutir que les projets gouvernementaux !

Le Conseil municipal devait ouvrir, sur la réforme électorale, une grande discussion ; mais cette discussion n'a pas eu lieu. J'ai voulu connaître l'avis personnel des conseillers municipaux de Paris et me suis adressé à chacun d'eux. Ces messieurs ne semblent guère pressés de répondre !...

La Commission du Conseil municipal a reconnu, cependant, la justice du principe de la réforme ; mais elle la juge présentement irréalisable, en raison de la proximité des élections.

Le gouvernement va déposer incessamment le projet de réforme concernant les élections au Conseil municipal de Paris et au Conseil général de la Seine. Ce projet donnera satisfaction aux exigences de la justice électorale, non pas en augmentant le nombre de conseillers, mais en réalisant la péréquation des circonscriptions. Le scrutin uninominal sera maintenu ; mais on emploiera le scrutin de liste partout où il y aura plusieurs conseillers.

Ce projet sera déposé, dès cette semaine, sur le bureau de la Chambre. La Commission fera toute diligence pour qu'il devienne promptement effectif et que les prochaines élections municipales soient faites avec un plus grand souci de la justice et de l'équité.

L'ordre du jour suivant est adopté à l'unanimité :

Les citoyens de Paris et de la banlieue, réunis sur la convocation de la Ligue des Droits de l'Homme, le 21 janvier, Salle des Sociétés Savantes, à Paris :

Après avoir entendu les citoyens Bouglé, Morizet, Desvaux, Henri Sellier, Fleuret, Pierre Charles :

Rappellent que la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen* est tout entière dominée par l'affirmation de ce principe que tous les hommes naissent libres et égaux en droits ;

Que ce principe, qui reste la base de toutes les démocraties modernes, a trouvé son expression politique dans le suffrage universel et égal, conférant à chaque citoyen la même part d'influence dans la gestion des affaires publiques ;

Constatent que le régime auquel est soumis le Conseil municipal de Paris et le Conseil général de la Seine, constitue une violation du principe de l'égalité politique de tous les citoyens, puisque, par un découpage arbitraire des circonscriptions électorales, il aboutit à conférer aux quartiers du centre de Paris une influence disproportionnée avec leur population ;

Protistent contre une situation chaque jour plus intolérable après trois quarts de siècle de suffrage universel, et que la majorité ploutocratique du Conseil municipal ne justifie qu'en invoquant en sa faveur l'argument censitaire, à savoir le droit pour les classes riches seules de gérer les affaires publiques ;

Invitent le gouvernement et les parlementaires qui considèrent la *Déclaration des Droits de l'Homme* et le suffrage universel comme la charte politique des sociétés modernes, à prendre toutes dispositions utiles pour que cesse, dès le mois de mai prochain, un régime électoral qui prive la démocratie de Paris et de ses faubourgs de sa représentation légitime dans les assemblées administratives qui gèrent ses intérêts.

COMITÉ CENTRAL

EXTRAITS

SÉANCE DU 5 JANVIER 1925

Présidence de M. AULARD

Etaient présents : Mme Ménard-Dorian ; MM. Aulard, A. Ferdinand Hérol, vice-présidents ; Henri Guernut, secrétaire général ; Bowdon, Gamard, Gougenheim, Emile Kahn, Langevin, Martinet, Mathias Morhardt, Rouquès, Sicard de Plauzoles.

Excusés : MM. Ferdinand Buisson, Challaye.

Odin (Affaire). — La Section de Bordeaux ayant refusé d'entendre M. Odin, le Comité Central s'est vu obligé de donner suite à l'appel de M. Odin, et d'examiner l'affaire au fond. (*Cahiers* 1924, p. 507, 528.)

Désignés par le Comité, MM. Martinet et Sicard de Plauzoles ont entendu M. Odin. Celui-ci reconnaît les faits ; il reconnaît être l'auteur d'une affiche qui injurait M. Lucien Victor-Meunier. Mais il prétend que c'est là un incident d'ordre électoral auquel la Ligue n'a rien à voir, et qu'au surplus, cette affiche répliquait à des articles de M. Lucien Victor-Meunier tout aussi injurieux à son égard.

« Nous avons eu tort l'un et l'autre, déclare-t-il ; il faut, ou nous exclure tous les deux, ou, plutôt, passer outre. »

M. Sicard de Plauzoles croit qu'il y a trois moyens de résoudre le conflit :

1° Le Comité peut, dans un esprit d'apaisement, prononcer l'amnistie ;

2° Il peut tenter de concilier M. Lucien Victor-Meunier et M. Jean Odin, la querelle étant d'ordre politique et privé et n'intéressant pas directement la Ligue ;

3° Si ces deux premières solutions sont écartées, le Comité devra juger. Mais une enquête plus approfondie devient alors nécessaire ; il faudra procéder à l'audition des parties et, peut-être, de quelques témoins. Notre collègue, M. Victor Basch, qui se rend à Bordeaux vers la mi-janvier, pourrait poursuivre cette enquête sur place.

M. Martinet, second rapporteur, estime, en effet, que le dossier, tel qu'il est aujourd'hui constitué, ne permet pas de motiver contre M. Odin une mesure aussi grave que l'exclusion.

M. Emile Kahn ne pense pas que les deux premières solutions proposées par M. Sicard de Plauzoles aient chance d'être acceptées.

Le Comité décide de juger l'affaire au fond, mais de procéder auparavant à un supplément d'enquête dont il charge M. Victor Basch.

Sedan (Section de). — La ville de Sedan faisant partie de deux cantons, la Fédération des Ardennes avait songé à y faire deux Sections. (*Cahiers* 1924, p. 527, 549.) La Section de Sedan avait protesté. Il avait été entendu (séance du Comité du 10 octobre, p. 527) que M. Dalbois, président de la Section, nous enverrait par écrit ses objections ; que M. Bozzi, président de la Fédération, y répondrait, et que M. Emile Kahn, chargé d'en prendre connaissance, ferait un rapport devant le Comité.

La création d'une seconde Section, demande M. Emile Kahn, correspond-elle à une nécessité et est-elle conforme à nos statuts ?

Sur le premier point, M. Dalbois estime que M. Bozzi a constamment fait preuve à son égard de sentiments peu amicaux. M. Bozzi conteste avoir agi sous l'inspiration de tels sentiments. S'il s'est proposé de fonder dans le canton-Nord de Sedan une Section autonome, c'est : 1° parce que la règle, dans le département des Ardennes, est que les Sections soient can-

tonales ; 2° c'est que les ligueurs du canton-Nord de Sedan ne veulent pas faire partie d'une Section qui engloberait également le canton-Sud ; 3° c'est que les ligueurs de Mézières-Charleville se sont également séparés, il y a quelques mois, en deux Sections. Et M. Emile Kahn conclut que ces raisons sont recevables.

Il ajoute que l'initiative de la Fédération des Ardennes n'est pas contraire aux statuts, et il rappelle que le Comité dans une séance antérieure (voir *Cahiers*, p. 527) s'est nettement prononcé dans ce sens.

Le Comité Central, déclare M. Emile Kahn, peut donc autoriser la Section dans le canton-Nord de Sedan ; mais il doit prier M. Bozzi de convoquer l'assemblée constitutive conformément aux statuts, c'est-à-dire d'adresser une lettre individuelle aux ligueurs résidant sur le territoire de ce canton.

M. Mathias Morhardt a reçu de M. Dalbois un mémoire et une lettre dont il donne lecture. A son avis, la création d'une seconde Section est contraire aux statuts ; il l'a déjà démontré ; cependant, il s'offre à amener par une intervention personnelle M. Dalbois à accepter la solution proposée par M. Emile Kahn, à condition que seuls, les ligueurs du canton-Nord déjà inscrits dans la Section existante, soient convoqués à l'assemblée constitutive de la nouvelle Section.

M. Guernut croit devoir rappeler que cette condition n'est pas conforme aux usages. Une Section se forme avec un noyau d'anciens ligueurs ordinairement rattachés à une Section voisine d'un ressort plus étendu et avec des citoyens sympathisant à nos idées et à notre œuvre. Les statuts accordent simplement aux premiers un privilège : celui d'être convoqués par lettres individuelles à la première réunion. Il rappelle que la plupart des Sections cantonales se sont ainsi constituées par une séparation d'avec la Section-mère ou Section d'arrondissement qui, du reste, par crainte de voir son effectif diminuer, s'y est quelquefois très vivement opposé. Le Comité a toujours passé outre, estimant que s'il était utile que la Ligue ait de grosses Sections, il était plus utile encore qu'elle en ait beaucoup de moyennes. Voilà ce qu'on faisait au temps de M. Morhardt, et voilà ce que nous continuons de faire aujourd'hui.

M. Emile Kahn confirme ce que vient de dire M. Guernut.

Sur la proposition de M. Martinet, le Comité Central adopte la résolution suivante :

Le Comité donne à la Fédération des Ardennes l'autorisation de convoquer une assemblée constitutive en vue de la création d'une Section dans le canton de Sedan-Nord.

L'assemblée sera constituée : 1° par les ligueurs déjà inscrits et domiciliés dans le canton-Nord ; ils devront être, conformément aux statuts, convoqués par lettres individuelles ; 2° par les citoyens qui déclareront adhérer à la nouvelle Section.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité, moins une voix.

Gauthier (Affaire). — M. Martinet rapporte l'affaire : la Section d'Épernay a prononcé l'exclusion d'un de ses membres, M. Gauthier qui, pour des motifs politiques, aurait congédié l'un de ses employés.

M. Gauthier a objecté qu'il n'avait fait qu'user de son droit ; que l'employé en question avait refusé de se soumettre à un contrôle de son travail ; qu'enfin, il s'agissait là d'un conflit de nature civile et privée, où la Ligue n'avait rien à connaître. L'assemblée de la Section a néanmoins, par 28 voix contre 11 et 4 abstentions, exclu M. Gauthier. Celui-ci fait appel de cette décision auprès du Comité Central.

Le rapporteur, M. Martinet propose de renvoyer l'affaire à un nouvel examen de la Section. Adopté.

Traité de Versailles (Article 231). — Le secrétaire général donne lecture d'un projet de résolution en-

voyé par M. Gouffenoire de Toury, et d'un projet de résolution présenté par M. Aulard.

Après une discussion, l'ordre du jour suivant présenté par M. Aulard, est adopté à l'unanimité :

La Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Sollicité de donner son avis sur l'article 231 du traité de Versailles, article ainsi conçu : « Les gouvernements alliés et associés déclarent et l'Allemagne reconnaît que l'Allemagne et ses alliés sont responsables, pour les avoir causés, de toutes les pertes et de tous les dommages subis par les gouvernements alliés et associés et leurs nationaux en conséquence de la guerre qui leur a été imposée par l'agression de l'Allemagne et de ses alliés » ;

Considérant qu'il est contraire à la justice d'arracher un aveu de culpabilité à des vaincus, par une pression des vainqueurs ;

Considérant qu'un aveu de culpabilité n'a de valeur que s'il est libre ;

Considérant qu'un aveu forcé ne peut que contrarier la recherche de la vérité ;

Considérant, d'autre part, que la question des réparations est indépendante de la question de l'aveu, et qu'en tout état de cause, c'est pour l'Allemagne une obligation juridique et morale de réparer les ruines qu'elle a faites dans la France du Nord.

Estime que la question de la responsabilité de l'éclatement de la guerre ne pourra être pleinement élucidée, aux yeux des peuples, que par l'ouverture des archives de chaque nation ci-devant belligérante, et par la publication, la plus large possible, des documents qu'elles contiennent sur ce sujet — publication qui, dans chaque nation, serait confiée aux mains d'historiens qualifiés et compétents ;

Et donne mandat à son Comité Central d'insister énergiquement auprès du Gouvernement pour qu'il entreprenne le plus tôt possible cette publication, à l'exemple de l'Allemagne et de l'Angleterre. Les résultats d'une telle enquête seront soumis à la Société des Nations, qui peut, seule, en extraire une sentence de vérité.

Quant à l'article 228, le Congrès de Nantes l'a déjà blâmé, ainsi d'ailleurs que l'article 231. Il n'est pas équitable que des vaincus soient jugés par des vainqueurs qui sont forcément juges et parties.

Géorgie (Meeting sur la). — M. Mathias Morhardt proteste contre l'initiative du Comité Central qui a organisé, le 5 décembre 1924, un meeting en faveur de la Géorgie.

Il informe le Comité qu'il s'est rendu à une réunion au Gaumont-Palace où le parti communiste a exposé la situation de la Géorgie. Interpellé par le président de cette réunion, M. Mathias Morhardt a déclaré qu'il était venu à titre de spectateur, uniquement préoccupé du désir de s'instruire. Ce que les orateurs de ce meeting ont démontré, c'est que la Géorgie n'a jamais songé, même sous le régime tsariste, à se séparer de la Russie ; le mouvement séparatiste n'est point fondé sur un sentiment national ; il a été suscité et entretenu uniquement par des mencheviks, et ce n'est là qu'une question de dissidence entre deux partis politiques. Jamais, au surplus, le peuple géorgien n'a été opprimé par le gouvernement des Soviets.

M. Morhardt ajoute, en s'appuyant sur un écrit de Trotsky, que Djougouéli, qui fut assassiné par les bolcheviks, était lui-même un individu cruel. Il cite une déclaration de quelques professeurs d'université géorgiennes qui condamnent l'insurrection menchevik du mois d'août 1924, et lit enfin un article du délégué des Trades Unions qui est allé en Géorgie et qui affirme que le régime soviétique convient à merveille au peuple géorgien.

En ce qui concerne le premier point, M. Guernut donne lecture du compte rendu de l'*Humanité* reproduisant les paroles prononcées au meeting communiste par M. Mathias Morhardt :

« Je ne suis pas venu comme un contradictoire, déclare M. Morhardt ; j'ai protesté auprès du président

de la Ligue des Droits de l'Homme contre le fait qu'il est intervenu dans cette affaire de Géorgie avant de l'avoir étudiée. Je ne sais rien, quant à moi, de la question de Géorgie ; je suis venu ici pour m'instruire, et je regrette que mes collègues du Comité Central ne soient pas à côté de moi. »

M. Guernut regrette, quant à lui, que M. Mathias Morhardt se soit ainsi exprimé en public sur le compte du Comité. C'est devant le Comité lui-même qu'il devait, en toute convenance, produire ses observations.

Sur le fond, une seule question se pose. Oui ou non, le peuple géorgien a-t-il le droit de régler lui-même sa destinée ? Oui ou non, le gouvernement des Soviets s'est-il engagé à respecter l'indépendance du peuple géorgien ? Oui ou non a-t-il signé le contrat que voici :

Article premier. — *Se basant sur le droit de tous les peuples, promulgué par la République socialiste fédérative soviétique russe, de disposer librement d'eux-mêmes, y compris la séparation complète de l'Etat dont ils faisaient partie, la Russie, reconnaît sans restrictions, l'indépendance de l'Etat de Géorgie et renonce de plein gré à tous les droits souverains appartenant à la Russie sur le peuple et le territoire géorgiens.*

Article 2. — *Se basant sur les principes déclarés dans l'article premier du présent traité, la Russie s'engage à renoncer à toute intervention dans les affaires intérieures de la Géorgie.*

Où ou non, la Ligue des Droits de l'Homme estime-t-elle que les traités sont chiffons de papier ou qu'ils font nettement la loi des parties ?

Comme M. Morhardt, M. Guernut voudrait adresser un reproche au Comité. C'est d'avoir tenu la balance égale entre la Russie et la Géorgie. C'est de n'avoir pas encore pris officiellement parti, comme il le devait, en toute justice, contre l'oppressé, pour l'opprimé. Et pendant que M. Morhardt parlait, il a rédigé l'ordre du jour suivant qu'il demande au Comité de faire sien :

Le Comité Central,

Considérant que le 7 mai 1920, le gouvernement des Soviets a reconnu sans restriction l'indépendance de l'Etat de Géorgie » et « s'engageait à renoncer à toute intervention dans les affaires intérieures de Géorgie ».

Que, cependant au mois de février 1921, sans avertissement d'aucune sorte, il envahissait le territoire géorgien et que, depuis cette époque, il fait peser sur la Géorgie, un régime d'oppression et de dictature.

Proteste contre cette violation des Droits de l'Homme et de la parole donnée et prie les Sections de mener campagne contre cette iniquité.

M. Emile Kahn dit que, lorsque les lois humaines sont violées et qu'un peuple est martyrisé, il est vraiment inouï de présenter le conflit comme une division politique d'ordre intérieur. La documentation apportée par M. Morhardt, ajoute-t-il, est une documentation fournie par les Soviets ; les professeurs dont il a cité l'opinion sont des bolcheviks ; les articles qu'il a lu proviennent de l'agence communiste Rosta. On ne saurait, dans ces conditions, accorder à ces documents une confiance raisonnable.

M. Morhardt réplique que la question géorgienne tient en ceci : Le gouvernement des Soviets opprime-t-il réellement la Géorgie ? Non, affirme M. Morhardt ; la Géorgie se gouverne elle-même. Il n'y a pas un seul soldat russe en Géorgie.

L'ordre du jour de M. Guernut est adopté à l'unanimité, moins une voix celle de M. Morhardt.

Etrangers (La Ligue et les). — Le Comité Central prend connaissance d'une lettre de notre collègue M. Félicien Challaye, demandant au Comité de protester contre l'expulsion en masse d'ouvriers étrangers n'ayant commis aucun délit.

Le secrétaire général, ainsi qu'il l'avait fait déjà dans une séance de bureau, définit l'attitude de la Ligue à l'égard des étrangers expulsés.

La Ligue intervient en leur faveur lorsqu'ils sont venus en France avec un passeport en règle, qu'ils y vivent honnêtement de leurs ressources et de leur travail, elle intervient encore lorsque, sans être en règle, ils ont fui des persécutions politiques et religieuses.

M. Guernut fait ensuite connaître les règles auxquelles la Sûreté prétend obéir. Lorsqu'un étranger est venu sans passeport ou avec un faux passeport, ou lorsque, venu en transit, il prétend rester en France au-delà des délais marqués, la Sûreté le refoule. Elle l'expulse, s'il a été condamné à une peine importante ou s'il s'est mêlé à l'agitation politique de notre pays. La Sûreté prétend qu'elle ne fait à aucun étranger, fasciste ou communiste, un procès d'opinion ; mais qu'elle leur fait grief de violer les lois de l'hospitalité en intervenant abusivement dans les luttes de nos partis.

Il arrive, ajoute M. Guernut, que la Sûreté oublie ou néglige ces règles et dans ce cas, la Ligue intervient, presque toujours avec succès.

M. Sicard de Plauzoles attire l'attention du Comité sur le danger sanitaire que présente l'immigration de nombreux étrangers.

M. Emile Kahn proteste contre l'extension que prennent en ce moment les mesures d'expulsion. Sous la pression des gouvernements étrangers, on renvoie impitoyablement des réfugiés politiques dans leur propre pays au risque de les y faire assassiner.

M. Guernut tient à dire en toute loyauté qu'il connaît peu d'exemple d'expulsions de ce genre. En tout cas, chaque fois que nous avons été avertis à temps, nous avons empêché cet injuste malheur.

Mme Ménard-Dorian insiste sur l'arbitraire qui est à la base de ces mesures d'expulsions. Le moins qu'on puisse demander, c'est que les intéressés soient entendus avant d'être frappés.

M. Guernut rappelle que telle a été, en effet, toujours la thèse de la Ligue et il propose d'adresser au ministre de l'Intérieur les résolutions de nos Congrès à cet égard.

M. Gouguenheim s'associe à cette proposition.

M. Morhardt déclare qu'autrefois, la Ligue intervenait constamment en faveur des étrangers, même lorsqu'ils participaient à nos mouvements politiques et il espère que la tradition sera reprise.

La proposition de Mme Ménard-Dorian et de M. Guernut est adoptée à l'unanimité. Il est entendu également qu'une démarche sera faite auprès du président du Conseil.

Affolement (Campagne d'). — Le Comité adopte un ordre du jour présenté par M. Guernut. (Voir p. 19.)

Une lettre à M. Millerand

La Ligue a envoyé, le 23 janvier, à M. Millerand, président de la Ligue républicaine nationale, la lettre que voici :

Monsieur le Président,

Les journaux annoncent que la Ligue Républicaine nationale a entrepris une série de conférences dans les principales villes de province.

Nous ne doutons pas que, suivant le véritable esprit républicain dont vous vous réclamez, ces conférences ne soient publiques et contradictoires.

Le Comité Central me prie de vous informer que la Ligue des Droits de l'Homme se propose de vous y donner la réplique. Vous voudrez certainement, en toute courtoisie, nous faire savoir l'endroit et le jour de ces réunions afin que nous prenions toutes dispositions pour nous y rendre.

Veillez agréer, Monsieur le Président, etc.

Le Secrétaire général : Henri GUERNUT.

BUREAU DU COMITÉ

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 1924

Étaient présents : Mme Ménard-Dorian ; MM. Ferdinand Hérod, vice-présidents ; Henri Guernut, secrétaire général.

Liberté testamentaire. — Un de nos collègues est l'auteur d'une proposition de loi pour laquelle il demande l'appui de la Ligue auprès du gouvernement. Cette proposition tendrait à accorder la liberté testamentaire la plus entière aux parents dont un ou plusieurs enfants sont congréganistes.

Nos conseils ne croient pas pouvoir recommander cette proposition qu'ils estiment contraire à la liberté. Tant que les vœux monastiques n'auront pas été déclarés illégaux, il ne leur paraît pas possible de déclarer contre ceux qui les ont formulés une déchéance civile, quelle qu'elle soit.

Le Bureau est de l'avis des conseils.

Paix. — Le Bureau International de la Paix se réunira à Paris le 17 janvier. Il convie la Ligue à cette réunion. Le Bureau prie M. Guernut d'y assister.

Ligue Internationale. — Mme Ménard-Dorian exprime le désir de voir s'établir une union plus étroite entre la Ligue française et les représentants des Ligues étrangères à Paris.

M. Guernut répond que, quand une question importante se pose, il prend, au nom de la Ligue française, l'initiative d'en aviser les Ligues étrangères, leur demandant d'agir de leur côté. C'est ce qu'il vient de faire pour les Espagnols condamnés à mort.

Guerre (Responsabilités de la). — La Section de La Ciotat émet le vœu que la Ligue entreprenne une campagne de propagande pour apprendre au pays « cette grande vérité » que « les responsabilités de la grande guerre sont partagées entre tous les dirigeants de 1914 des États belligérants ».

Le Bureau ne croit pas devoir prendre cette initiative. Nul ne peut, aujourd'hui, se prononcer avec cette assurance sur cette question délicate. C'est aux historiens qu'il appartient de l'étudier selon les méthodes critiques en usage. La Ligue ne peut, pour l'instant, qu'aider à la recherche de la vérité, en demandant aux gouvernements la publication de leurs archives. C'est ce qu'elle ne cesse de réclamer.

Gouraud (Général). — Le général Gouraud a prononcé fin septembre, un discours devant le Monument élevé aux soldats français et américains des armées de Champagne.

Il y a dit : « Devant un peuple doué du génie du mensonge, quel devoir s'impose à nous, Français ? Maintenir notre attitude pacifique, mais demeurer fermes dans la défense de nos droits ; et, pour les faire respecter, rester vigilants et forts. »

Ainsi que nous le fait observer M. Gouttenoire de Toury, ces paroles sont inadmissibles. On ne peut dire de tout un peuple « qu'il est doué du génie du mensonge » ; de telles paroles risquent de susciter en Allemagne des sentiments hostiles à la France.

Le Bureau proteste contre le discours du général Gouraud. Il regrette d'en avoir été averti trop tard pour ne pouvoir communiquer à la presse une protestation opportune.

Ecole unique. — Le Bureau apprend avec plaisir la nomination de M. Ferdinand Buisson à la présidence de la Commission pour l'Ecole unique. Le Bureau adresse à son vénéré président ses félicitations les plus chaleureuses. Il espère que la réforme pour laquelle la Ligue a fait depuis si longtemps une si vive campagne ne tardera point à se réaliser.

Sinistrés français à l'étranger. — Mme Ménard-Dorian attire l'attention du Bureau sur les sinistrés français qui ont subi des dommages à l'étranger pendant la guerre : aucune indemnité ne leur a été allouée.

M. Guernut fait remarquer que les étrangers qui habitaient la France pendant la guerre et y ont été sinistrés, ne touchent, eux non plus, aucune indemnité. Le Gouvernement n'entendra leurs plaintes que le jour où les Etats étrangers auront assuré à la France le bénéfice de la réciprocité.

Les questions posées par Mme Ménard-Dorian et M. Guernut sont étroitement liées. La Ligue insistera auprès du Gouvernement pour qu'il les règle dans le sens de l'équité.

Groupe parlementaire. — Le Groupe parlementaire n'existe plus, M. Guernut propose de le réorganiser sur de nouvelles bases. La question est renvoyée au Comité Central.

Sadoul (Affaire). — Le capitaine Jacques Sadoul, condamné à mort par contumace en 1919, vient de rentrer en France, où il vient d'être arrêté.

M. Morhardt demande à la Ligue de voter un ordre du jour catégorique dans cette affaire.

Le Bureau ne croit pas qu'il appartienne à la Ligue de protester contre la procédure régulièrement suivie à l'égard d'un condamné par contumace. Il pense que le Parquet ordonnera la mise en liberté de M. Sadoul et que le gouvernement, à défaut de l'amnistie, le fera bénéficier de la grâce amnistiante.

Doriot (Le cas de M.). — M. Doriot, député communiste, a refusé, comme membre de la Commission des Affaires extérieures, de s'engager à garder secrets les renseignements confidentiels que le président du Conseil s'offrait à donner à cette Commission.

M. Mathias Morhardt espère que le Comité voudra exprimer à M. Doriot son approbation.

Le Bureau pense que si M. Doriot a le droit de ne pas prendre l'engagement que le ministre lui demande, le ministre a également le droit de ne pas faire la communication qu'il proposait.

Comité Central (Délégués). — Un certain nombre de Sections s'adressent directement à des membres du Comité Central ou à des confédérés de la Ligue pour obtenir leur concours, et demandent ensuite au Comité le remboursement des frais de déplacement.

Sur l'avis de M. Westphal, trésorier général, le Bureau rappelle aux Sections qu'elles doivent adresser leurs demandes au siège central de la Ligue. C'est seulement dans ce cas que les frais de voyage des confédérés leur seront remboursés.

Paix (Monument de la). — Un comité s'est formé pour ériger, près du Chemin des Dames, un monument de la paix.

Le Bureau prie M. Martinet de représenter la Ligue à ce comité.

EN VENTE

L'Affaire CHAPELANT

Par Henri GUERNUT

Secrétaire général de la Ligue

Prix : 1 franc

En vente aux bureaux de la Ligue, 10, rue de l'Université

LIGUE INTERNATIONALE

Une mise au point

MM. Oberkirch et Pflieger ont représenté au Parlement la campagne pacifiste de M. de Gerlach comme « une offensive nouvelle contre la France », et prétendu que « dans sa propagande en faveur de la démilitarisation de la rive gauche du Rhin, y compris l'Alsace », il a été appuyé par les « amis de M. Herriot eux-mêmes, et la Ligue des Droits de l'Homme ».

Le vice-président de la Ligue, qui accompagnait M. de Gerlach dans sa campagne de conférences à Marseille, Avignon, Nîmes, Valence, Lyon, Grenoble et Strasbourg, affirme que les exposés de M. de Gerlach — dont on connaît les admirables campagnes pendant la guerre contre les annexionnistes et depuis la guerre en faveur du rapprochement franco-allemand, et qui, actuellement encore, est sous le coup d'une accusation de haute-trahison — étaient tous inspirés par le plus ardent désir d'entente, de réconciliation et de paix.

A Strasbourg, le représentant de la Ligue, obligé par ses devoirs professionnels de rentrer à Paris, n'a pas entendu les déclarations de M. de Gerlach. Il n'a donc pu s'y associer, ni les approuver. D'ailleurs, d'après tous les comptes rendus donnés par les journaux alsaciens, M. de Gerlach n'a pas abordé, dans cette conférence faite sous les auspices de la Ligue, le problème de la démilitarisation de l'Alsace.

Toute cette campagne a donc pour but évident de compromettre le Président du Conseil, en prêtant « aux amis de M. Herriot et à la Ligue des Droits de l'Homme » une attitude qui n'est pas la leur.

(23 janvier 1925.)

Ligue allemande

La Ligue Allemande des Droits de l'Homme a adressé au président d'Empire une lettre dans laquelle elle déclare que M. Neuhaus à qui M. Luther a confié le portefeuille de l'Economie publique, a non seulement refusé autrefois de prêter serment à la Constitution républicaine, mais encore a été président d'honneur de « l'Association de la Jeunesse nationaliste ».

Cette Association aurait assuré la liaison entre M. Gunther, l'un des complices de l'assassinat de M. Rathenau, et le général Ludendorff.

M. Neuhaus aurait assisté, le 24 juin 1922, à la soirée donnée par « l'Association de la Jeunesse nationaliste allemande » en l'honneur de M. Gunther, après l'assassinat de M. Rathenau, ainsi que le démontre la sténographie officielle des dépositions des assassins de M. Rathenau.

(15 janvier 1925.)

* * *

La Ligue allemande des Droits de l'Homme vient d'adresser aux députés du Centre, aux démocrates et sociaux-démocrates, une circulaire signée de M. de Gerlach et du Dr. Robert Kuczynski et dans laquelle elle attire l'attention sur une assez longue étude du général Morgan qui a paru dans la Quarterly Review. Voici la teneur de cette circulaire :

Nous considérons qu'il est de notre devoir d'attirer votre attention sur un article du général anglais conservateur Morgan qui a fait partie pendant de longues années de la Commission militaire interalliée. Il a paru dans le n° 48 de la Quarterly Review. Se basant sur sa longue activité en tant que membre de la Commission de contrôle et sur ses connaissances exactes de la situation, le général pose comme conclusion que, étant donné l'état actuel du désarmement, l'Allemagne peut, après la suppression du contrôle militaire,

recommencer la guerre dans un an. Il fait ressortir à différentes reprises que la preuve irréfutable de tous les détails qu'il apporte dans ce long article de 42 pages pourrait être fournie par toute une série de documents et qu'il n'avance rien qui ne corresponde à la réalité. Il est, d'autre part, convaincu que, même si l'Allemagne était complètement désarmée, un foyer de danger continuerait à exister pour l'Europe aussi longtemps que le désarmement général ne serait pas accompli. Il est bon de remarquer que le général Morgan s'efforce d'être juste en la circonstance à l'égard de l'Allemagne et que tout en critiquant sévèrement le système d'organisation militaire, il témoigne de l'estime aux personnes qui en sont responsables, en l'espèce le général von Seeckt et le ministre de la Reichswehr, le Dr. Gessler.

Les points principaux de l'article en question se résument comme suit :

1° *Le système d'organisation militaire.* A son avis, le système général employé par la Reichswehr sous le rapport de l'instruction militaire rapide et par petits paquets serait de beaucoup supérieur à celui appliqué par Scharmhorst. Les effectifs de la Reichswehr non seulement dépassent considérablement ceux qu'autorise le traité de Versailles, mais ils sont constamment renouvelés et augmentés et sont en liaison étroite avec la police de sûreté. Il était son assertion par une suite d'exemples qui rappellent assez les critiques du même ordre dont la presse allemande s'est faite l'écho au sujet de la prétendue « Reichswehr noire ».

3° *Les armements.* Les armements, qui se développent à l'encontre des prescriptions, doivent être pris au sérieux beaucoup plus qu'on ne le croit dans le public. N'a-t-on pas trouvé dans une seule ville d'Allemagne 589 canons nouvellement fabriqués, dont 147 batteries ont été construites dans une seule usine ? Ce fait ne doit pas être considéré à la légère, si l'on songe surtout à la quantité considérable des produits chimiques qui peuvent sortir des fabriques ; il constitue dans tous les cas un manquement aux conditions du désarmement.

3° *L'obstruction.* Si, du côté des organes officiels du gouvernement le contrôle militaire n'a rencontré aucun obstacle, il n'en a pas été de même de la part des services de la Reichswehr qui ont rendu extrêmement difficile et même presque impossible la constatation des armements actuels de l'Allemagne. Et ce n'est que par des moyens détournés que la Commission de contrôle interalliée a eu connaissance des faits.

4° *L'évacuation de la zone de Cologne.* Le général conclut de tous les faits qu'il rapporte, que la Rhénanie ne saurait être évacuée. C'est pour la première fois que cette injonction est posée d'une façon si claire et si catégorique.

Si l'on considère après les révélations du général les résultats des élections législatives du 7 décembre, si l'on songe d'autre part que l'étranger ne pourra comprendre qu'étant donné l'accroissement considérable des gauches favorables à une entente, on se livre à des discussions sur la formation gouvernementale d'un bloc de droite ou d'un bloc bourgeois, alors on pourra s'expliquer son attitude. Les gouvernements alliés, craignant que l'Allemagne politique de droite ne dispose du pouvoir en s'appuyant sur la Reichswehr, croient ne devoir négliger aucun moyen pour parer à ce danger.

Ligue Espagnole

Nous avons reçu la protestation suivante :

Nous protestons en notre nom et au nom de nombreux Espagnols qui ne peuvent le faire parce qu'ils sont privés de leur liberté contre l'abominable attentat que vient de commettre le Directoire en faisant exécuter les accusés de Véra.

Les officiers, soucieux de leur dignité, qui composaient le premier conseil de guerre, en les acquittant comme le leur dictait leur conscience, ont démontré que la preuve de leur culpabilité n'avait pas été faite. Le Procureur du tribunal avait démontré lui-même l'insuffisance des présomptions et demandé l'ouverture d'une instruction qui établisse clairement les responsabilités. Les accusés n'ont pas été pris en flagrant délit, mais arrêtés plusieurs heures après les événements. Ils n'ont pas été confrontés avec les témoins et les déclarations de ceux-ci ne leur ont pas été lues.

Le Procureur du tribunal suprême lui-même a si bien compris que les poursuites étaient arbitraires, qu'il a dû reconnaître l'absence de preuves et qu'il a requis en se fondant uniquement sur une conviction morale ; il a essayé d'atténuer le terrible rôle que lui imposait sa fonction, et, en demandant la peine de mort, il a insisté sur le fait qu'en pareil cas on a coutume de gracier les condamnés.

Aujourd'hui, il est de notre devoir de protester de toute notre énergie contre la mort de trois innocents dont l'exécution peut être qualifiée d'assassinat.

Le demande de grâce formulée par le Procureur fait retomber leur sang sur l'étrange gouvernement qui, en ce moment, opprime notre pays. Nous protestons contre de pareils actes qui discréditent l'Espagne aux yeux des peuples civilisés et nous supplions qu'on ne juge pas notre patrie sur les agissements d'une minorité qui la tyrannise.

Comme tous les pays modernes, l'Espagne ne demande qu'à se soumettre à l'expression sincère et spontanée de la majorité nationale.

BLASCO-IBANEZ, UNAMUNO, ORTEGA.

Ligue Luxembourgeoise

La Ligue luxembourgeoise, au nom de la solidarité des peuples civilisés, proteste avec la dernière énergie contre le triple assassinat que vient de commettre le gouvernement incapable et sanguinaire de Primo de Rivera, en faisant exécuter ceux qu'un tribunal militaire avait acquittés.

Elle exprime son admiration pour la probité altière des premiers juges-officiers, punis pour avoir suivi leur conscience au lieu des ordres d'en haut, son indignation contre l'infâme déni de justice, son mépris pour le bourreau.

Sa conviction dans la foi et la justice reste inbranlable.

Elle croyait déjà que les jours de Ferrer étaient passés ; elle est sûre tout de même qu'ils passeront.

(10 janvier 1925.)

Ferdinand Buisson.

L'article sur *Ferdinand Buisson*, de M. Victor Basch, donné dans notre dernier numéro, avait paru dans la revue *Ménorah*.

Notre confrère voudra bien nous excuser d'avoir omis de l'indiquer tout d'abord et agréer nos remerciements.

DEMANDEZ NOS DERNIERS TRACTS :

Plus de Conseils de guerre.

Dix mois suffisent.

• Le suffrage des femmes.

L'Affaire Adam.

NOS INTERVENTIONS

AFFAIRES ETRANGERES

Allemagne

Benoit (Paul). — Le 23 septembre, nous avons signalé au ministère des Affaires Etrangères que M. Paul Benoit, dactylographe à la Délégation de la H. C. I. T. R. à Ludwigshafen, avait été révoqué de son emploi dans des conditions qui nous paraissaient irrégulières.

Ses chefs l'avaient, en effet, mis en demeure de renoncer à un projet de mariage qu'il avait formé avec une Allemande et, pour contrecarrer ce projet, l'avaient changé de poste. M. Benoit, n'ayant pas voulu, malgré la pression faite sur lui, abandonner sa fiancée, fut révoqué.

Le Président du Conseil nous a informés, le 15 décembre, que M. Tirard avait décidé :

1° Que l'arrêt de révocation en date du 11 juin 1924 serait annulé ;

2° Que M. Benoit serait réintégré rétroactivement dans ses fonctions, à compter du 1^{er} juin, jusqu'au 15 juin, date de la cessation de son service, et qu'il toucherait les émoluments auxquels il avait droit ;

3° Que M. Benoit, licencié normalement à la date du 15 juin, recevrait l'indemnité de licenciement à laquelle il avait droit en conséquence, soit trois mois de traitement, et qu'il bénéficierait intégralement des allocations régulières de la caisse de prévoyance du personnel auquel il appartenait.

Mayence (Pacifistes). — Nous avons publié (*Cahiers* 1924, page 410) notre démarche en faveur des pacifistes mayençais expulsés par les autorités d'occupation.

Nous avons reçu du ministère des Affaires étrangères, la réponse suivante :

Notre haut-commissaire à Coblenz, auquel j'avais fait part des considérations de votre lettre du 3 juin, m'a fait savoir que « La Ligue allemande pour la paix » n'avait été, en réalité, l'objet d'aucun traitement injustifié.

A la suite d'un sabotage contre le tunnel de la gare de Mayence, l'expulsion de cinq notables Mayençais, connus de longue date pour leur hostilité à l'égard des autorités françaises, fut prononcée par la Haute Commission après entente avec le général commandant l'armée française du Rhin. Ces notables furent pris parmi des personnalités appartenant à tous les partis politiques : nationalistes, centre, démocrates, socialistes. M. Christ a été expulsé comme conseiller municipal appartenant au parti démocrate.

En ce qui concerne la mise à exécution de l'expulsion de M. Christ, il a bénéficié d'un premier sursis de 8 jours, et d'un deuxième sursis de 5 jours, en raison de l'état de santé de sa femme. Depuis lors, il a été autorisé, à la date du 7 juin dernier, à rentrer temporairement dans les territoires occupés. Quant à sa femme, la décision d'expulsion prise contre elle n'a jamais été exécutée.

M. Christ est le seul membre de la « Ligue allemande pour la paix » qui ait été expulsé à la suite de l'attentat contre le tunnel de la gare de Mayence.

En me communiquant ces renseignements, M. Tirard ajoute que les renseignements recueillis sur l'intéressé sont peu favorables. M. Christ a toujours eu à notre égard une attitude hostile, au Conseil municipal, ainsi qu'au « Mainzer Anzeiger » dont il est un des principaux actionnaires.

Quant au nombre des membres de la « Ligue allemande pour la paix » qui auraient été expulsés en d'autres circonstances, il n'aurait jamais dépassé 6, d'après les indications de M. Christ lui-même.

Je crois utile de vous communiquer ces renseignements précis qui vous montreront que les autorités françaises en Rhénanie n'ont fait preuve d'aucune rigueur à l'égard de la « Ligue allemande pour la Paix » dont vous m'avez signalé l'action apaisante parmi les milieux allemands.

GUERRE.

Bagnes militaires

Mourette (René). — Le 5 décembre 1924, nous avons signalé au ministre de la Guerre les faits suivants :

Le cavalier Mourette, du 3^e régiment de chasseurs

d'Afrique à Bizerte, était marié depuis 14 mois, lorsqu'il fut envoyé à la section de discipline de Calvi.

Sa femme, demeurant 14, rue Horace-Berlin, à Marseille, ayant fait des démarches au ministère de la Guerre, obtint la libération de son mari. Le 13 septembre 1924, elle se rendait auprès de lui en Corse, à Saint-Florent, pour lui annoncer le succès de son intervention.

Mais le sergent Pierazzi, de la section, ayant aperçu Mourette en conversation avec sa femme, interpella son subordonné en des termes qui constituaient une insultante provocation : « Si tu veux coucher avec elle, tu n'as qu'à me la faire passer avant, dit-il, sinon je te boucle et c'est moi seul qui coucherai avec ».

Mourette, par prudence, s'abstint de répondre. Mais le soir, au retour du travail, le sergent Pierazzi réitéra ses ignobles propositions : « C'est entendu, n'est-ce pas ? D'ailleurs, si tu me laisses coucher avec ta femme, je te donnerai un chambre pour t'en servir ».

Exaspéré, Mourette exigea des excuses de son supérieur. Celui-ci portant alors la main à son revolver, en menaça le disciplinaire. Une lutte féroce s'engagea entre les deux hommes et Pierazzi, sortant un couteau de sa poche, le plongea dans le dos de son adversaire.

Transporté à l'hôpital militaire de Bastia, Mourette y est mort neuf jours après des suites de sa blessure.

Or, Mme Mourette affirme que le lieutenant Guccini, de la discipline de Saint-Florent, lui a déclaré qu'il avait reçu des aveux de Pierazzi et que celui-ci avait invoqué comme excuse qu'il avait voulu plaisanter.

Ces plaisanteries s'appellent assassinats, et l'assassinat appelle un châtement exemplaire. Les quinze jours d'arrêts à la chambre dont aurait été frappé Pierazzi constituent une peine dérisoire.

Nous avons demandé au ministre de prescrire une enquête contradictoire et de faire entendre dans des conditions offrant toutes garanties nécessaires, la veuve de la victime, les soldats Blanchard, Matioli, Trinquier, César, Malet et Alen, de la discipline de Saint-Florent.

Le 15 décembre, le ministre nous a informés qu'une information judiciaire avait été ouverte et que les noms des témoins que nous avons indiqués avaient été communiqués au commandement en vue des dispositions à recueillir.

Depuis 1918, M. Leblanc, dont les locaux avaient été réquisitionnés, sollicitait en vain le remboursement d'une indemnité de 23 fr. 75. — Il la touche.

Mlle Robin, intérimaire des Postes à Tourcois, avait été rayée des cadres à la suite d'un vol de 6.079 fr. 93 commis dans ce bureau. — Elle obtient communication de son dossier.

M. Sau avait été condamné pour désertion à deux ans de prison. Il avait quitté son régiment pour soigner sa mère malade ; il a trois enfants en bas âge. — Remise de 6 mois.

Mme Wronblensky, qui est Française de naissance, mais a épousé un Russe, ne pouvait obtenir du Gouvernement français d'être rapatriée en France. — Satisfaction.

Libéré de sa peine principale, M. Fourel sollicitait la remise de l'obligation de résider aux colonies ; sa conduite était excellente. — Satisfaction.

M. Gottfried, inspecteur des chemins de fer à Ludwigshafen, avait été condamné à 20 ans de travaux forcés pour sabotage. Il n'y avait pas eu de victime. — Comutation du restant en 10 ans de réclusion.

M. Chirvikevitch fuyant le territoire bulgare, était venu en France sans passeport, et se voyait menacé d'un roulement. — Il reçoit un permis de séjour.

Pour outrages envers un supérieur, M. Baldéon avait été condamné en 1922 à 3 ans de prison. Sa conduite antérieure était exempte de reproche. — Remise de 6 mois.

ACTIVITE DES FEDERATIONS

Seine-et-Oise

30 novembre. — La Fédération, vivement émue par les premières publications des notes de M. Georges Louis, émet le vœu qu'une enquête soit faite sur le rôle de la diplomatie française dans les années qui ont précédé la guerre.

Yonne

23 novembre 1924. — Congrès fédéral à Vézelay sous la présidence de M. Hamelin, sénateur. Après une minute de recueillement en l'honneur de Jaurès, le Congrès adresse au gouvernement ses félicitations pour le transfert au Panthéon des cendres du grand tribun. Les comptes rendus moral et financier sont approuvés. MM. Martin, Perraud, Langevin, membre du Comité Central, Bouilly, traitent de l'amélioration du sort des travailleurs. Le Congrès invite le gouvernement à prescrire que les domestiques agricoles soient logés dans des appartements convenables et non dans les écuries, les étables ou les bergeries. M. Giboin parle sur l'organisation des jeunesses laïques. Le Congrès émet le vœu que ces jeunesses soient constituées sans retard dans toutes les sections. M. Boijard expose le danger de l'abstentionnisme dans les élections. Le Congrès émet le vœu qu'une loi établissant le vote obligatoire soit mise à l'étude et promulguée sans retard. A l'issue du banquet, M. Langevin, professeur au collège de France, membre du Comité Central, fait une conférence publique très réussie sur l'action de la Ligue dans les événements actuels. Les citoyens présents font confiance au Comité Central pour poursuivre en France et à l'étranger l'œuvre de justice, raison d'être de la Ligue.

Var

26 octobre. — Congrès Fédéral à Brignoles. Le Congrès émet le vœu que le bénéfice de la loi du 31 mars 1919 soit étendu aux familles des militants morts en service à la suite d'une condamnation prononcée par les conseils de guerre aux armées. Il salue la mémoire d'Anatole France. Il réclame l'institution de l'école unique ; la généralisation de l'enseignement post-scolaire de 13 à 16 ans et l'allocation de bourses familiales d'apprentissage.

ACTIVITÉ DES SECTIONS

En raison du nombre considérable d'ordres du jour qui nous sont adressés par les Sections, nous n'avons pu les publier, comme il est d'usage, dans le courant du mois qui a suivi leur arrivée dans nos bureaux. Nous prions nos collègues de vouloir bien patienter. Ces notes paraîtront incessamment. — N. D. L. R.

Les Fédérations et les Sections dont les noms suivent ont adressé au Comité Central leurs condoléances pour la mort de notre collègue Anatole France :

Haute-Savoie, Amboise, Auxerre, Brienne-le-Château, Mekra-bel-Ksiri, Ribérac, Saint-Affrique, Saint-Paterne.

Les Sections suivantes se sont associées à l'hommage national rendu à Jean Jaurès :

Ax-les-Thermes, Brienne-le-Château, Dreux, Fay-aux-Loges, Puy-Guillaume.

La Fédération et les Sections suivantes ont protesté contre l'attentat dont a été victime notre collègue Paul de Stoecklin.

Haute-Savoie, Brienne-le-Château, Broglie, Château-Gontier, Colmar, Cosne, Crocq, Doué-la-Fontaine, Nvons, Roiffé, Ruelle, Saint-Affrique, Saint-Jean-d'Angely, Sidi-bel-Abbes, Sotteville-les-Rouen.

Alais (Gard).

21 novembre. — La Section demande la réforme de la loi du 31 mars 1919 tendant à ce qu'en cas d'internement pour folie causée par la guerre, la pension allouée continue à être touchée par la femme et les enfants mineurs.

Aniane (Hérault).

30 novembre. — La Section espère que le gouvernement saura faire appliquer dans la France entière les lois de laïcité.

Aire-sur-la-Lys (Pas-de-Calais).

30 novembre 1924. — Les ligueurs, réunis en un banquet fraternel, expriment à M. Ferdinand Buisson leurs souhaits de prompt rétablissement et l'espoir de le voir reprendre bientôt la lutte pour la liberté et la justice.

Auchy-les-la-Bassée (Pas-de-Calais).

Novembre. — La Section demande que les jeunes soldats envoyés au Maroc soient l'objet d'une visite spéciale et minutieuse. Elle souhaite le vote d'une loi contre les spéculateurs.

Audincourt (Doubs).

29 novembre. — La Section émet le vœu que le droit de vote soit accordé à tous ceux, hommes ou femmes majeurs, qui auront satisfait à certaines conditions d'éducation civique à déterminer par une loi et qu'en attendant le vote et la mise en application de cette loi, les femmes aient le même droit que les hommes aux élections municipales et législatives. Elle proteste contre l'attitude du gouvernement anglais dans la question égyptienne et réclame l'arbitrage du différend par la Société des Nations.

Beaucourt (Territoire de Belfort).

23 novembre. — Devant plus de quatre cents auditeurs M. Félix, professeur de philosophie, célèbre l'œuvre et la vie de Jaurès.

Beaulieu (Corrèze).

27 novembre. — La Section se prononce contre le vote des femmes et pour le système électoral majoritaire avec une liste départementale et deux tours de scrutin. Elle félicite le gouvernement pour les résultats de sa politique, lui fait confiance pour continuer son action en faveur de la paix générale et obtenir les réparations dues à la France. Elle s'associe à l'hommage rendu à Jaurès. Elle demande : 1° le vote rapide du projet de loi sur les garanties de la liberté individuelle ; 2° la suppression des Conseils de guerre ; 3° l'application des lois laïques dans toute la France.

Beaurevoir (Aisne)

28 novembre 1924. — A la suite d'une causerie de M. Marc Lengrand, vice-président fédéral, les ligueurs de la commune reconstituent la Section.

Beaurières (Drome)

9 septembre 1924. — M. Court fait à Fourcinet une conférence publique sur l'école unique. Vif succès.

23 novembre 1924. — La Section fait confiance au gouvernement pour la défense des institutions laïques et républicaines. Elle félicite M. François-Albert pour son discours de Valence. Elle demande l'établissement de l'école unique et exprime son attachement à M. Ferdinand Buisson.

Bohain (Aisne).

30 novembre. — M^e de Moro-Giafferi, sous-secrétaire d'Etat à l'Enseignement technique, est reçu par la Section locale. Dans une allocution toute vibrante de force et de sincérité, il souligne la beauté de l'idéal poursuivi par la Ligue et commente la devise républicaine : Liberté, Egalité, Fraternité. Son discours, fréquemment applaudi produit une impression profonde sur tous les auditeurs.

Boult-sur-Suippes (Marne).

30 novembre. — La Section émet le vœu que la lumière soit faite sur les circonstances obscures de la condamnation qui entraîna la mort de Gros, de Boult-sur-Suippes, à la maison centrale de Riom. Elle demande : 1° la suppression des Conseils de guerre et des bagnes militaires ; 2° la suppression de l'impôt sur les salaires et celle du double décime ; 3° le rétablissement du scrutin d'arrondissement ; 4° la révision totale des dommages de guerre ; 5° la gratuité de l'enseignement à tous les degrés et l'allocation de subvention aux familles nécessiteuses dont les enfants poursuivront leurs études après l'âge de 14 ans ; 6° que les automobiles et les bicyclettes soient obligées de réduire leur allure dans la traversée des agglomérations ; 7° la suppression de toutes les manifestations militaristes ; 8° l'institution du service militaire de 10 mois.

Broglie (Eure)

30 novembre. — La Section félicite le président du Conseil pour sa politique extérieure et l'engage à poursuivre à l'intérieur les réformes sociales ; la réalisation de l'école unique et de la gratuité scolaire à tous les degrés ; l'application des lois laïques ; la lutte contre la vie chère. Elle demande au Comité Central de faire connaître aussitôt après la clôture du Congrès national, les questions qui seront portées à l'ordre du jour du Congrès suivant. Elle

engage le Comité à aborder l'étude de la réforme législative, entraînant la réforme administrative, en faisant appel aux concours des associations professionnelles et des Sections de la Ligue.

Burie (Charente-Inférieure).

23 novembre. — La Section félicite le Gouvernement pour sa politique de laïcité et d'amélioration sociale.

Chambéry (Savoie).

23 novembre. — Le président de la Section, M. Gaide, rend hommage à la mémoire de Jaurès. La Section émet ensuite le vœu que MM. Cailiaux et Malvy reprennent leur place dans les conseils du gouvernement.

Châteauroux (Indre).

30 novembre. — La Section organise, avec le concours du parti socialiste, une manifestation en l'honneur de Jaurès.

Châtillon-en-Diois (Indre).

La Section entend une conférence sur la Ligue et la politique actuelle faite par M. Alfred Westphal, trésorier général de la Ligue. Les 400 auditeurs félicitent le gouvernement pour son action en faveur de la paix internationale et de la justice. Ils lui demandent de poursuivre sa lutte contre la vie chère, la dévalorisation du franc et les ennemis de la laïcité.

Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or).

25 octobre. — La Section demande le rétablissement du scrutin d'arrondissement et le suffrage des femmes et leur éligibilité pour les conseils municipaux. Elle adresse sa respectueuse sympathie à M. Buisson et félicite le gouvernement pour sa politique de justice et de paix.

Chaunay (Aisne).

9 novembre. — La Section demande : 1° l'application effective de la loi sur la réglementation de la main-d'œuvre étrangère ; 2° le transport rapide des corps des victimes de la guerre de toutes nationalités, lorsque ces corps sont réclamés par leur famille ; 3° le réajustement des pensions des victimes du travail et l'assimilation de leur taux d'invalidité au taux prévu pour les victimes de guerre.

Chelles (Seine-et-Marne)

30 novembre. — La Section demande : 1° que le Gouvernement applique strictement les lois de laïcité ; 2° qu'il fasse la lumière sur la provenance des fonds ayant alimenté les différents partis aux élections législatives ; 3° que la réintégration des cheminots soit prononcée comme une réparation et non à titre de clémence.

Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

Octobre 1924. — Le secrétaire fait connaître l'activité de la Section au cours de l'année écoulée.

Colmar (Haut-Rhin)

29 octobre 1924. — La Section exprime son étonnement de ce que de nombreux emplois très coûteux (Commissariat général, dommages de guerre, etc.) soient confiés à des officiers supérieurs en retraite, non qualifiés pour ces fonctions et intéressés à leur maintien. Elle demande : 1° aux républicains de l'intérieur, de coopérer à la rentrée de l'Alsace dans la République une et indivisible ; 2° à toutes les Sections de la Ligue de mettre à l'ordre du jour l'agitation cléricale en Alsace et en Lorraine et l'offensive contre les lois laïques ; 3° aux pouvoirs publics de ne pas tolérer qu'une minorité fasse la loi à la majorité républicaine ; 4° que les violences des ministres du culte en Alsace et Lorraine soient réprimées ; 5° de nommer dans tous les hauts emplois des fonctionnaires vraiment républicains ; 6° de supprimer promptement le commissariat général.

Cormicy (Marne).

23 novembre. — La Section s'associe à la glorification de la mémoire de Jaurès. Elle félicite les conférenciers du Comité Central pour leurs courageuses campagnes.

Elle demande : 1° que le gouvernement actuel persévère dans son œuvre de paix et d'entente internationale ; 2° que les lois françaises soient appliquées à l'Alsace-Lorraine ; 3° la réduction à un an de la durée du service militaire ; 4° la révision du Code militaire, la révision des procès de la guerre et la punition des coupables ; 5° la garantie de la liberté d'opinion et du droit syndical des fonctionnaires ; 6° la gratuité scolaire à tous les degrés ; 7° le retour au scrutin d'arrondissement à défaut de la proportionnelle intégrale ; 8° le maintien à quatre ans de la durée du mandat législatif ; 9° la suppression du vote

secret des parlementaires ; 10° le vote d'une loi de garantie de la liberté individuelle avec recours légal en dommages-intérêts ; 11° une répartition plus équitable des impôts frappant la classe ouvrière ; 12° le vote de la loi sur les assurances sociales ; 13° l'augmentation de l'allocation mensuelle aux vieillards ; 14° le réajustement du taux de la pension des mutilés au coût de la vie. Elle proteste contre tout impôt à effet rétroactif et contre le suffrage des femmes.

Coursan (Aude).

Octobre 1924. — La Section se prononce contre le principe du vote familial. Elle se déclare favorable au principe du vote féminin, mais ne croit pas opportun d'accorder aux femmes le droit de vote. Elle salue la mémoire de Matteotti et décrie le fascisme assasin. Elle demande le transfert des cendres d'Anatole France au Panthéon. Elle émet un vœu en faveur de la réintégration des cheminots révoqués ; Elle invite le Gouvernement : 1° à réprimer les manœuvres cléricales ; 2° à rétablir en Alsace et en Lorraine la laïcité de l'école ; 3° à dissoudre les congrégations illégalement reconstituées ; 4° à supprimer les relations diplomatiques avec le Vatican ; 5° à lutter contre les spéculateurs responsables de la vie chère.

21 novembre. — La Section proteste contre le projet de prolongation du mandat législatif. Elle demande la suppression du Sénat ou tout au moins son élection par le suffrage universel pour une durée maximum de 6 ans avec renouvellement par moitié tous les trois ans.

Crocy (Creuse)

30 novembre. — La Section félicite le président du Conseil, de la politique de paix poursuivie à Genève. Elle demande : 1° l'amnistie intégrale pour les condamnés politiques et militaires ; 2° la suppression des bagnes militaires et des conseils de guerre ; 3° l'école unique et la gratuité des études à tous les degrés.

Digne (Basses-Alpes)

25 octobre 1924. — La Section regrette la sanction prise à l'encontre de M. Brun, à qui elle exprime sa sympathie et son estime. Elle invite le Comité Central à défendre en sa personne les garanties légales, droit inviolable des citoyens.

Dijon (Côte-d'Or)

Novembre. — La Section exprime au président du Conseil son admiration de l'œuvre accomplie à Londres et à Genève pour la paix du monde. Elle invite le Gouvernement : 1° à remédier à la cherté croissante de la vie ; 2° à établir un nouveau système de contributions qui assure la justice fiscale ; 3° à mettre un terme aux provocations d'un épiscopat plus romain que français. Elle demande : 1° la mise en application immédiate du programme de laïcité ; 2° la suppression de l'ambassade auprès du Vatican ; 3° l'exécution des lois sur les établissements congréganistes ; 4° l'introduction en Alsace-Lorraine de la législation scolaire française.

Falaise (Calvados).

15 octobre. — La Section félicite le Gouvernement de son attitude en faveur de la paix aux conférences de Londres et Genève. Elle demande : 1° des mesures énergiques en vue de parer à la crise du blé ; 2° l'application stricte des lois sur la fréquentation scolaire ; 3° l'envoi par le Gouvernement aux préfets et sous-préfets d'instructions les invitant à suivre une politique républicaine.

Firminy (Haute-Loire).

21 novembre. — La Section demande que le Gouvernement tienne ses promesses quant à l'amnistie et aux réintégrations. Elle lui demande de ne voter les budgets des Conventions que lorsque tous les cheminots révoqués seront réintégrés.

Gannat (Allier).

23 novembre. — La Section demande la suppression de l'affichage des discours prononcés au Parlement. Elle émet le vœu qu'on renonce aux recommandations parlementaires. Elle condamne l'attitude de M. Poincaré dans l'affaire Malvy.

Jarnac (Charente).

23 novembre. — La Section émet le vœu : 1° que les propriétaires récoltants soient tenus de déclarer à la mairie leurs récoltes en blé ; 2° que ces déclarations soient centralisées au ministère de l'Agriculture ; 3° que ce Ministère achète directement aux importateurs les quantités nécessaires pour combler le déficit ; 4° qu'un prix uniforme soit établi pour toute la France ; 5° que les terres ensemençées en blés soient exemptées de l'impôt.

Jort (Calvados).

16 novembre. — La Section demande que les cultivateurs ne soient pas autorisés à conserver un ou deux ans leur récolte de blé.

La Charité (Nièvre)

20 novembre 1924. — La Section demande que les inspecteurs du travail fassent appliquer plus rigoureusement la loi de 8 heures dans la région.

La Couarde-sur-Mer (Charente-Inférieure)

9 novembre. — M. Klemczynski, délégué du Comité Central, fait une conférence devant un nombreux auditoire et obtient un vif succès. La Section félicite le chef du Gouvernement pour son œuvre républicaine, et exprime sa sympathie à M. F. Buisson. Elle approuve la campagne du Comité Central en faveur de la liberté individuelle et demande l'affichage de la « Déclaration des Droits de l'Homme » dans toutes les écoles communales.

La Trinité-Victor (Alpes-Maritimes)

Octobre 1924. — Un banquet fraternel réunit les membres de la Section. MM. Mars, président de la Section ; Milhaud, président de la Section de Nice ; Colombaud, secrétaire de la Section ; Mescio et Roux prennent successivement la parole. La Section assure de son dévouement M. Ferdinand Buisson et le Comité Central. Elle exprime sa confiance dans le succès des campagnes de la Ligue.

Le Croisic (Loire-Inférieure)

26 octobre. — La Section organise une réunion à Batz. Les républicains présents votent une adresse de félicitations au président du Conseil, qui a su définir et défendre l'idéal de la France.

Le Vigan (Gard)

25 octobre. — La Section demande la publication intégrale de toutes les archives diplomatiques se rapportant à la guerre.

Lunéville (Meurthe-et-Moselle)

Novembre. — La Section demande : 1° la garantie de la liberté individuelle et la responsabilité des juges d'instruction ; 2° la suppression des Conseils de guerre ; 3° l'application stricte des lois laïques.

Mâcon (Saône-et-Loire)

23 novembre. — La Section entend une causerie sur « le fascisme italien ». Elle rend hommage à la mémoire de Jaurès.

Meaux (Seine-et-Marne)

9 novembre. — Le président fait une causerie sur le rapprochement franco-allemand.

Monnetier-Mornex (Haute-Savoie)

23 novembre. — La Section entend son président, M. Dejean, qui rappelle l'œuvre et la vie de Jaurès.

Neufchatel-en-Bray (Seine-Inférieure)

19 novembre. — La Section demande : 1° que la révision des dommages soit effectuée d'urgence ; 2° que toute arrestation ou détention préventive arbitraire soit réparée par une indemnité.

Paris (XVIII^e, Grandes-Carrières-Clignancourt)

22 novembre 1924. — M. André Ripert, de l'U. S. T. I. C. A., fait une conférence très intéressante et documentée sur l'Europe nouvelle. La Section émet le vœu que soit intensifiée la propagande tendant au rapprochement économique franco-allemand, première étape vers les États-Unis d'Europe.

26 novembre 1924. — La Section demande à la Fédération de la Seine et au Comité Central que les citoyens Guilbeaux et Sadoul ne soient pas exclus de l'amnistie. Elle compte sur la Chambre pour rétablir le texte mutilé par le Sénat notamment en ce qui concerne les déserteurs.

Rodez (Aveyron)

6 novembre. — La Section adresse à M. François-Albert, ministre de l'Instruction publique, ses félicitations pour le courageux discours qu'il a prononcé au Congrès de l'Enseignement. Elle le remercie d'avoir projeté la lumière sur les agissements de la Compagnie de Jésus et lui demande de persévérer dans l'attitude franchement laïque qu'il a observée jusqu'à ce jour.

Rodez (Aveyron)

23 novembre 1924. — La Section salue la mémoire de Jaurès, apôtre de la justice et de la paix.

Romainville (Seine)

23 novembre. — La Section félicite M. Buisson pour son lumineux rapport sur la « Justice électorale » et M. Roger Picard pour sa belle étude sur la « Justice fiscale ». Elle remercie le *Quotidien* des indications précises qu'il a publiées au sujet du transfert des cendres de Jaurès au Panthéon et se propose d'assister à la cérémonie organisée en l'honneur du grand tribun.

Rosny-sous-Bois (Seine)

8 novembre 1924. — La Section demande l'application des lois sur le travail des enfants. Elle estime que la loi du 28 mars 1882, modifiée par la loi du 30 octobre 1886, a institué une Commission qui est incapable d'obtenir la fréquentation scolaire. Elle demande la réforme complète de cette loi. Elle fait appel au Gouvernement, aux républicains, à la Ligue des Droits de l'Homme pour mettre fin aux procédés fascistes. Elle réclame le vote de la loi d'amnistie ; la réintégration totale des cheminots ; le droit de vote et l'éligibilité pour les femmes aux prochaines élections municipales. Elle demande la justice fiscale et le rétablissement de l'équilibre financier.

Royan (Charente-Inférieure)

19 novembre. — La Section adresse au Comité Central ses condoléances émues pour le décès d'Anatole France. Elle proteste contre les menées cléricales actuelles et demande l'application intégrale de la loi de séparation.

Saignes (Cantal)

30 octobre. — La Section félicite MM. Ferdinand Buisson et Victor Basch, de leur courageuse campagne en Allemagne et M. Henri Guernut de son dévouement à la Ligue. Elle se réjouit des élections du 11 mai et demande à la Chambre et au Gouvernement de reprendre la politique de Waldeck-Rousseau et de réaliser les réformes démocratiques et sociales.

23 novembre. — La Section se réjouit de l'amnistie accordée à MM. Caillaux et Malvy et demande la révision de leur procès.

Savenay (Loire-Inférieure)

16 novembre. — A la suite d'une causerie de M. Eachevier, la Section se prononce pour le vote des femmes. Elle félicite le Gouvernement pour sa politique vraiment républicaine. Elle demande : 1° la suppression de l'ambassade au Vatican ; 2° la stricte application des lois de laïcité ; 3° l'institution de l'école unique ; 4° la réduction du service militaire ; 5° la réintégration des cheminots ; 6° l'amnistie pour les condamnés politiques et militaires ; 7° l'établissement de la paix par la Société des Nations.

Sézy-les-Mézières (Aisne)

23 novembre. — La Section organise une manifestation en l'honneur de Jaurès ; MM. Careme et Charpentier célèbrent la mémoire du tribun. Une collecte produit la somme de 50 francs qui sera remise au Comité d'érection d'un buste de Jaurès à Saint-Quentin.

Sidi-bel-Abbès (Oran)

23 novembre. — La Section organise une manifestation en l'honneur de Jaurès avec le concours de MM. Marthe et Simonneau.

Saint-Claude (Jura)

16 novembre. — La Section, qui s'est largement développée, dans le courant de l'année, a organisé trois conférences à Saint-Laurent, Sepimoncét et Lamoura.

Saint-Chinian (Hérault)

20 novembre. — La Section émet le vœu : que la Ligue demande pour les communes une plus grande autonomie et une part plus importante dans le produit des impôts. Elle félicite le gouvernement de sa politique extérieure et l'engage à poursuivre une action résolument laïque et républicaine. Elle demande l'application intégrale de toutes les lois françaises sur tout le territoire. Elle s'associe à l'hommage national rendu à Jaurès.

Saint-Dié (Vosges)

10 novembre. — Après avoir entendu MM. A. Liautey, avocat à la Cour, délégué du Comité Central, et Xardel, avocat de la famille Adam, les 800 citoyens présents, convaincus de l'innocence de Laurent, Joséphine et Justin

Adam, demandent instamment la révision de l'erreur judiciaire commise par l'arrêt de la Cour d'assises des Vosges en date du 13 mars 1891 et font confiance au garde des Sceaux pour que soient enfin accordées à la famille Adam les réparations publiques auxquelles elle a moralement et juridiquement droit.

Saint-Emilion (Gironde).

19 novembre. — La Section, en dehors de toute préoccupation politique, se félicite de l'amnistie accordée à MM. Caillaux et Malvy.

Saint-Etienne (Loire).

28 novembre. — La Section demande 1° la liberté de manifestation pour tous ; 2° la représentation plus complète des consommateurs dans les Commissions contre la vie chère ; 3° le droit pour les maires de réquisitionner les logements vacants pour les mettre à la disposition des familles expulsées ; 4° l'intervention des Pouvoirs publics contre le trafic de la main-d'œuvre étrangère.

Sainte-Gauburge (Orne).

27 novembre. — La Section félicite le gouvernement de sa politique de laïcisation de l'enseignement en Alsace et en Lorraine.

Saint-Geniès-de-Magloire (Gard).

17 novembre. — La Section félicite le Gouvernement pour sa politique extérieure et demande la suppression du vote secret au Parlement.

Saint-Gilles-sur-Vie (Vendée).

23 novembre. — La Section proteste contre l'agitation cléricale. Elle fait confiance au Gouvernement pour imposer à tous le respect des lois républicaines et laïques. Elle s'associe à l'hommage rendu à Jaurès. Elle demande que les membres de l'enseignement libre soient tenus de posséder les mêmes titres que les professeurs de l'enseignement laïque.

Saint-Junien (Haute-Vienne)

24 octobre 1924. — La Section émet le vœu que le Gouvernement obtienne des Compagnies récalcitrantes la réintégration des cheminots. Elle félicite la Commission des Finances de la Chambre de son refus d'examiner le budget des conventions en vue d'exercer une pression sur les Compagnies.

Saint-Laurent-du-Jura (Jura).

30 novembre. — La Section demande : 1° la démocratisation du système fiscal par la suppression des impôts de consommation et l'établissement d'un impôt sur la richesse acquise ; 2° le remplacement des conseils de guerre par des tribunaux mixtes ; 3° la suppression des bagnes et des pénitenciers ; 4° l'établissement de l'école unique et gratuite à tous les degrés ; 5° la suppression de la diplomatie secrète, la souveraineté et le contrôle des peuples dans le fonctionnement d'une juridiction internationale propre à arbitrer les conflits entre nations. Elle félicite le président du Conseil pour sa politique extérieure et lui demande de réprimer les menées cléricales, quels qu'en soient les auteurs.

Saint-Maixent (Deux-Sèvres).

30 novembre. — La Section s'associe à l'hommage rendu à Jaurès. Elle approuve la lutte soutenue par le Gouvernement contre les adversaires de notre régime démocratique et social.

Saint-Malo-Saint-Servan (Ille-et-Vilaine).

30 novembre. — La Section vote une adresse de sympathie au gouvernement pour sa politique nettement laïque et républicaine.

Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).

19 octobre. — La Section demande : 1° l'application intégrale des lois laïques ; 2° la mise en demeure pour tous les fonctionnaires d'envoyer leurs enfants dans les écoles laïques ; 3° la suppression de l'ambassade au Vatican. Elle félicite le Gouvernement pour sa politique de paix. Elle réclame : 1° le vote de la loi d'amnistie ; 2° l'application des lois laïques en Alsace ; 3° le vote des lois d'assurances sociales ; 4° la réalisation de l'école unique ; 5° des mesures contre l'accroissement du prix de la vie ; 6° la nomination d'une commission d'enquête parlementaire, chargée d'enquêter sur les scandales des régions libérées.

Saint-Omer (Pas-de-Calais).

23 novembre. — La Section félicite le Gouvernement pour sa politique d'arbitrage et de paix et pour l'hommage rendu à Jaurès. Elle demande : 1° le vote de la loi sur les assu-

rances sociales ; 2° la répression énergique des menées cléricales ; 3° des mesures contre la vie chère et des poursuites contre les spéculateurs ; 4° l'application des lois laïques et l'institution de l'école unique. Elle félicite MM. Buisson, Basch et Guernut pour leur campagne de propagande en faveur de la fraternité des peuples.

Saint-Paterne (Indre-et-Loire).

16 novembre. — La Section demande : 1° l'amnistie pleine et entière ; 2° l'interdiction pour les parlementaires avocats de plaider pendant la durée de leur mandat ; 3° l'interdiction pour les membres des bureaux des sections, des Fédérations ou du Comité Central de se servir de leur titre en vue d'une action électorale ; 4° la réduction du nombre des généraux, amiraux et officiers supérieurs. Elle blâme l'octroi de la franchise postale aux députés.

Saint-Péray (Ardèche)

30 novembre. — A l'issue d'une conférence de M. A. Ferdinand Hérold, vice-président de la Ligue et de M. Doyen, secrétaire de la Fédération de la Drôme, une Section est constituée. Elle félicite M. F. Buisson. Elle exprime à M. Herriot son admiration pour l'œuvre de paix qu'il a entreprise à Genève. Elle demande le vote immédiat de la loi sur l'école unique et engage le Gouvernement à faire respecter les lois républicaines et laïques.

Saint-Yzan-de-Soudiac (Gironde).

4 novembre. — La Section demande au Comité Central de promouvoir l'adoption d'une langue internationale. Elle salue la mémoire d'Anatole France.

Vailly-sur-Aisne (Aisne).

16 novembre. — La Section félicite le gouvernement pour sa politique démocratique et sociale et s'associe à l'hommage rendu à la mémoire de Jaurès.

Vierzon (Cher).

25 octobre 1924. — M. A. Grisoni, délégué du Comité Central, fait une conférence sur l'action de la Ligue et la politique du Cartel.

Villers-Cotterets (Aisne).

30 novembre. — La Section félicite le général Sarrail pour sa réintégration.

Vibraye (Sarthe).

9 novembre. — La Section organise une grande conférence publique sur « La Paix et la Société des Nations » sous la présidence de M. Caillaux assisté de MM. Breteau et Barbin, députés. Devant un public nombreux, MM. Potut et Geneslay traitent de la Société des Nations et des accords de Londres et de Genève. Puis, M. Caillaux, très écouté et très applaudi, parle de la Paix et de la situation financière. Nouvelles adhésions.

Villefagnan (Charente).

23 novembre. — La Section entend une causerie de M. Feuillet, président, sur la vie et l'œuvre de Jaurès et sur l'activité de la Ligue au cours de ces derniers mois. De nouvelles adhésions sont enregistrées.

Villersexel (Haute-Saône).

23 novembre. — A l'issue d'une conférence de M. Rigobert sur « La Nature du Droit », la Section demande que la loi du 25 mars 1896 et le Code civil soient modifiés et reconnaissent aux enfants naturels des droits à la succession de leur père ou mère au même titre que les enfants légitimes. Elle invite le Comité Central à saisir les pouvoirs publics en faveur de cette réforme. Elle félicite le gouvernement pour sa politique de paix, de progrès social et de laïcité. Elle demande l'introduction des lois laïques en Alsace-Lorraine. Elle renouvelle sa confiance au Comité Central.

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

CHÈQUES POSTAUX : C/O 21.825. PARIS

Le Gérant : Henri BEAUVOIS.



Imp. Centrale de la Bourse
417, Rue Réaumur
PARIS